



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 16 avril 2025*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 32, alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mars 2003;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2024;  
vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration, du 20 février 2025,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;

- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2024 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2024.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2024; et
- le rapport de l'organe de révision du 20 février 2025.

Les états financiers des EPI pour l'exercice 2024 présentent les données financières suivantes :

- **le total du bilan s'élève à 150 millions de francs**, en hausse de **17,6 millions de francs** par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique principalement par le montant des dons reçus pour financer plusieurs projets (rénovation du bâtiment de la Combe, regroupement des activités de la réadaptation et de la réinsertion sur le site de Spark et création d'un centre de jour à la Pallanterie);

- **le résultat d'exploitation est de - 0,7 million de francs.**

Les charges d'exploitation des EPI s'élèvent à 138,7 millions de francs, en augmentation de 6,5 millions de francs par rapport à 2023 (5,0%). Cette hausse est essentiellement due aux charges de personnel nécessaires à l'accompagnement socio-éducatif d'une unité « transitoire » ouverte en mars 2024, à l'indexation des salaires de 1% ainsi qu'à l'annuité supplémentaire.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 135,4 millions de francs, en augmentation de 6,3 millions de francs par rapport à 2023 (+ 4,9%).

Cette hausse s'explique par des revenus de subventions de fonctionnement supérieurs de 3,6 millions de francs par rapport à 2023, ainsi que par des revenus de pension supérieurs de 0,6 million de francs, du fait des nouvelles places ouvertes courant 2024 et d'une hausse de 1,5 million de francs des revenus provenant des activités des services socioprofessionnels;

- **le résultat de l'exercice, après utilisation des fonds propres affectés, est de - 0,7 million de francs**, contre - 0,6 million de francs en 2023.

Le déficit de l'exercice 2024 vient en déduction des capitaux propres des EPI, qui s'élèvent à 1,0 million de francs à fin 2024;

- **le total des liquidités nettes s'élève à 6,6 millions de francs, contre 0,7 million de francs en 2023.**

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les comptes bancaires, pour + 1,0 million de francs, une position « Cash-pooling Etat de Genève » à hauteur de + 1,3 million de francs, et un compte « Cash-pooling Etat de Genève – La Combe » de + 4,2 millions de francs pour les besoins de financement du projet de rénovation de ce site;

- **les fonds propres des EPI se montent à 1,0 million de francs, en baisse de 0,7 million de francs par rapport à 2023.**

Cette baisse est constituée de la perte de l'exercice 2024.

Les états financiers révisés ont été **validés par le conseil d'administration, le 20 février 2025**. L'organe de révision recommande d'approuver **sans réserve** les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe :*

*Rapport de l'organe de révision du 20 février 2025 comprenant les états financiers individuels 2024*

*ANNEXE*

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbe.ch](mailto:contact@bfbe.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**BfB**

**Etablissements publics pour l'intégration  
Collonge-Bellerive**

Exercice 2024

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration

Comptes annuels

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**BfB**

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des

## **Etablissements publics pour l'intégration Collonge-Bellerive**

Genève, le 20 février 2025  
52/vac/16

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Etablissements publics pour l'intégration, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de financement, le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations contenues dans le rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

## **Responsabilité du Conseil d'administration relative aux comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts.

Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité.

**BfB**

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**BfB** Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA



**BfB**

André TINGUELY  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



**BfB**

Jessica SAUTIER  
Experte-réviseur agréée

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de flux de financement
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

Rapport de performance (non audité)

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

	Notes	31.12.2024		31.12.2023	
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>					
<b>Actif circulant</b>					
Liquidités	4,1		6 561 859		1 247 255
Clients	4,2	4 428 859		4 245 094	
Provision pour débiteurs douteux	4,2	(376 034)		(327 619)	
			4 052 825		3 917 475
Débiteurs divers	4,3	6 692 451		2 704 609	
Provision pour débiteurs douteux	4,3	(99 015)		(190 107)	
			6 593 436		2 514 503
Stocks de matières et produits finis	4,4	600 070		593 924	
Travaux en cours	4,5	34 139		64 891	
			634 209		658 815
Comptes de régularisation actif	4,6		2 046 726		3 183 172
<b>Total de l'actif circulant</b>			<b>19 889 054</b>		<b>11 521 220</b>
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations :					
Terrains	5,1		8 724 787		8 724 788
Immeubles et installations fixes	5,1		110 719 083		104 947 232
Autres immobilisations	5,2		10 069 229		6 653 132
Immobilisations financières	5,3		574 783		572 187
<b>Total de l'actif immobilisé</b>			<b>130 087 881</b>		<b>120 897 340</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>149 976 935</b>		<b>132 418 560</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

	Notes	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dette bancaire Etat de Genève (cash pooling)	6,1	0	547 052
Fournisseurs		5 427 691	4 044 544
Créancier Etat de Genève (CIIS)	6,2	470 642	478 739
Créanciers divers	6,3	77 256	216 287
Créanciers résidents	6,4	462 262	551 524
Comptes de régularisation passif	6,5	1 995 917	1 489 171
Provisions à court terme	7,3	2 813 162	2 377 797
Engagements de leasing - part à court terme	7,1	151 552	123 785
Dettes hypothécaires - part à court terme	7,2	336 522	336 522
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à court terme	7,4	4 694 530	4 561 138
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à court terme	8	2 671 771	2 582 119
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>19 101 305</b>	<b>17 308 678</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Engagements de leasing - part à long terme	7,1	372 492	238 853
Dettes hypothécaires - part à long terme	7,2	11 008 758	11 345 280
Provisions à long terme	7,3	877 114	594 044
Subventions d'investissement reçues - produits différés - part à long terme	7,4	45 529 044	45 456 386
Capitaux étrangers avec affectation limitée - part à long terme	8	72 070 968	55 719 480
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>129 858 376</b>	<b>113 354 042</b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital lié généré	9,2	(11 965 442)	(11 965 442)
<b>Contrat de prestations 2022-2025</b>			
Résultats reportés	9,2	(902 208)	(277 626)
Résultat de l'exercice	9,3	(738 586)	(624 582)
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>1 017 253</b>	<b>1 755 840</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>149 976 935</b>	<b>132 418 560</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

	Notes	2024 Budget CHF	2024 Effectif CHF	2024 Ecart CHF	2023 Effectif CHF
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Revenus de la formation professionnelle		8 899 000	7 656 013	(1 242 987)	7 010 168
Revenus des pensions		23 775 200	23 164 009	(611 191)	22 532 480
Revenus des résidents extra-cantonaux		710 000	703 026	(6 974)	701 165
Revenus de la fabrication		4 907 540	4 961 359	53 819	4 277 751
TVA sur revenus de la fabrication		(171 788)	(184 958)	(13 170)	(175 506)
Autres revenus des prestations		0	2 406	2 406	4 296
Revenus des locations et autres		602 000	648 436	46 436	620 627
TVA revenus des locations et autres		(4 000)	(3 552)	448	(3 216)
Revenus de la cafétéria et du restaurant		2 127 581	1 803 319	(324 262)	1 705 447
TVA sur revenus de la cafétéria et du restaurant		(131 080)	(95 576)	35 504	(113 643)
Revenus du secteur technique et infrastructure		70 000	89 433	19 433	119 402
TVA sur revenus du secteur technique et infrastructure		(1 000)	(4 930)	(3 930)	(6 101)
Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi	17	5 714 999	5 104 885	(610 114)	5 117 128
Revenus des prestations au personnel et à des tiers		785 054	1 115 425	330 372	580 993
TVA sur revenus des prestations au personnel et à des tiers		(5 000)	(21 260)	(16 260)	(8 522)
Don - Autres donateurs		700 000	1 150	(698 850)	4 000
Subventions :					
- de fonctionnement - monétaires	10,1	85 289 036	85 780 477	491 441	82 182 540
- d'investissement reçues - produits différés	10,1	7 646 507	4 694 530	(2 951 977)	4 561 138
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>140 914 050</b>	<b>135 414 191</b>	<b>(5 499 858)</b>	<b>129 110 145</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Salaires et charges sociales		(110 003 874)	(109 547 165)	456 709	(104 295 621)
Frais médicaux		(109 000)	(107 608)	1 392	(56 106)
Alimentation		(4 066 066)	(4 052 527)	13 539	(4 020 240)
Entretien		(3 183 798)	(3 387 152)	(203 354)	(3 348 070)
Entretien et réparation des immeubles, du mobilier et des véhicules		(3 474 570)	(3 202 729)	271 841	(2 995 006)
Locations		(4 206 376)	(3 891 493)	314 883	(3 916 327)
Amortissements		(8 492 601)	(8 212 855)	279 745	(8 002 550)
Eau et énergie		(2 157 074)	(1 802 475)	354 599	(1 522 118)
Ecole et formation		(575 304)	(466 266)	109 038	(437 353)
Frais de bureau et d'administration		(1 457 535)	(1 654 812)	(197 277)	(1 321 435)
Outils et matériel de production		(1 817 155)	(1 305 318)	511 837	(1 153 997)
Primes d'assurances et autres charges d'exploitation		(1 076 680)	(1 087 272)	(10 592)	(1 104 087)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(140 620 033)</b>	<b>(138 717 672)</b>	<b>1 902 361</b>	<b>(132 172 908)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>294 016</b>	<b>(3 303 481)</b>	<b>(3 597 497)</b>	<b>(3 062 764)</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

	Notes	2024 Budget CHF	2024 Effectif CHF	2024 Ecart CHF	2023 Effectif CHF
<b>Résultat d'exploitation (reporté de la page précédente)</b>		<b>294 016</b>	<b>(3 303 481)</b>	<b>(3 597 497)</b>	<b>(3 062 764)</b>
Produits financiers	10,3	0	1 876	1 876	1 385
Charges financières	10,3	(220 001)	(198 420)	21 580	(199 954)
<b>Résultat financier</b>		<b>(220 001)</b>	<b>(196 544)</b>	<b>23 456</b>	<b>(198 569)</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>74 016</b>	<b>(3 500 025)</b>	<b>(3 574 041)</b>	<b>(3 261 333)</b>
<b>Résultat hors exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	10,4	0	217 324	217 324	198 132
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	10,4	0	(127 657)	(127 657)	(143 501)
<b>Résultat exceptionnel (ou relevant d'un exercice antérieur)</b>		<b>0</b>	<b>89 668</b>	<b>89 668</b>	<b>54 631</b>
Utilisation des fonds avec affectation limitée	8	0	2 488 465	2 488 465	2 381 715
Utilisation des fonds avec affectation limitée - Dons de la Loterie Romande	8	0	183 306	183 306	200 404
<b>Variation du capital des fonds</b>		<b>0</b>	<b>2 671 771</b>	<b>2 671 771</b>	<b>2 582 119</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE avant répartition</b>		<b>74 016</b>	<b>(738 586)</b>	<b>(812 602)</b>	<b>(624 582)</b>
J. Part revenant à l'Etat	9,3	0	0	0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE après répartition</b>		<b>74 016</b>	<b>(738 586)</b>	<b>(812 601)</b>	<b>(624 582)</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## TABLEAU DE FLUX DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice avant restitution de la part à l'Etat	(738 586)	(624 582)
Subventions d'investissement reçues - produits différés	(4 694 530)	(4 561 138)
Utilisation des fonds avec affectation limitée	(2 671 771)	(2 582 119)
Amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice	8 212 855	8 002 550
Constitution des provisions, net	3 053 555	2 465 957
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 161 522</b>	<b>2 700 668</b>
Variation des actifs circulants		
- clients	(183 765)	(74 424)
- débiteurs divers	(3 987 842)	79 778
- stocks de matières et produits finis et travaux en cours	24 606	(86 008)
- comptes de régularisation actif	1 136 447	(7 795)
Variation des engagements à court terme		
- fournisseurs	1 383 148	352 371
- créancier Etat de Genève (CIIS)	(8 096)	(11 034)
- créanciers divers	(139 031)	145 311
- créanciers résidents	(89 262)	53 329
- comptes de régularisation passif	506 746	(219 348)
- Dette envers Etat de Genève	0	0
- utilisation des provisions	(2 377 797)	(3 203 805)
- reclassification des intérêts sur les dettes hypothécaires	166 108	169 730
<b>Flux de fonds provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(407 217)</b>	<b>(101 228)</b>
Acquisitions d'immeubles	0	0
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(17 400 804)	(7 191 613)
Augmentations d'immobilisations financières	(2 595)	36 629
<b>Flux de fonds (utilisés pour) des opérations d'investissement</b>	<b>(17 403 399)</b>	<b>(7 154 985)</b>
Remboursement des engagements de leasing	(143 038)	(150 709)
Nouveaux leasing	304 445	140 129
(Remboursement) / obtention de dettes hypothécaires	(336 522)	(336 522)
Intérêts sur dettes hypothécaires	(166 108)	(169 730)
Prêt FondEpi	0	0
Encaissements des subventions d'investissement et dons	24 013 495	7 383 813
<b>Flux de fonds provenant d'opérations de financement</b>	<b>23 672 272</b>	<b>6 866 982</b>
Variation nette des liquidités	5 861 656	(389 231)
Liquidités au début de l'exercice	700 203	1 089 433
<b>LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>6 561 859</b>	<b>700 203</b>
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	CHF	CHF

A la date du bilan, les liquidités sont composées des éléments suivants:

Caisses	313 236	255 538
Comptes de chèques postaux	413 187	255 764
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	280 683	231 458
Cash-pooling Etat de Genève - La Combe	4 230 785	504 495
Cash Pooling Etat de Genève	1 323 968	(547 052)
<b>TOTAL DES LIQUIDITES</b>	<b>6 561 860</b>	<b>700 203</b>

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION  
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2023

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié généralisé	Contrat de prestations 2022-2025	Résultat de l'exercice 2023	Total
	CHF	CHF	CHF	Résultats reportés	CHF	CHF
<b>Moyens provenant du financement propre</b>						
Situation au 1er janvier 2023	14 623 489	0	(11 965 442)	0	0	2 658 048
Résultats reportés	0	0	0	(277 626)	0	(277 626)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(624 582)	(624 582)
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>14 623 489</b>	<b>0</b>	<b>(11 965 442)</b>	<b>(277 626)</b>	<b>(624 582)</b>	<b>1 755 840</b>

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION  
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE 2024

	Capital de dotation	Capital libre	Capital lié	Contrat de prestations	Résultat de l'exercice	Total
	CHF	CHF	généré	2022-2025	2024	CHF
			CHF	Résultats reportés	CHF	CHF
<b>Moyens provenant du financement propre</b>						
Situation au 1er janvier 2024	14 623 489	0	(11 965 442)	0	0	2 658 048
Résultats reportés	0	0	0	(902 208)	0	(902 208)
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	(738 586)	(738 586)
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>14 623 489</b>	<b>0</b>	<b>(11 965 442)</b>	<b>(902 208)</b>	<b>(738 586)</b>	<b>1 017 254</b>

Pour les moyens provenant du financement propre, voir la note 9 de l'annexe.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

## 1 ORGANISATION DE L'ENTITE

### 1.1 BUT

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les EPI intègrent les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (ci-après « DCS »).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

### Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

### Réinsertion professionnelle

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

Les secteurs d'activités des EPI sont au nombre de 7 :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

Les activités administratives sont assurées par les services transversaux.



Conseil d'administration



**François Abbé-Decarroux**  
Président du  
Conseil d'administration

Organigramme

au 31.12.2024



**Magali Ginet Babel**  
Directrice générale



**Rolf Gobet**  
Directeur des  
Services socioprofessionnels



**Valérie Bravo**  
Directrice des  
Services socio-éducatifs



**Liliane Cosandey**  
Directrice des  
Services des ressources  
humaines



**Franck Détraz**  
Directeur des  
Services administration et  
finances



**José Canabal**  
Directeur des  
Services généraux et  
systèmes d'information

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 1.2 CADRE LEGAL

Les comptes annuels des EPI sont établis conformément aux exigences légales suivantes :

- Loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH : K 1 36), et plus particulièrement le chapitre V ;
- Règlement d'application de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (RIPH : K 1 36.01) ;
- Code Civil Suisse, Code des Obligations et Normes d'Audit Suisse ;
- Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF : D 1 05) ;
- Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF : D 1 10) ;
- Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF : D 1 11) ;
- Règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF : D1 11.01) ;
- Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) D 1 05.15 ;
- Directive transversale EGE-02-03 « Subventions non monétaires » ;
- Directive transversale EGE-02-04\_v4 « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques » ;
- Directive transversale EGE-02-07\_v2 « Traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées » ;
- Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) K 1 37 ;
- Directive CIIS relative à la compensation des coûts et à la comptabilité analytique et annexe (COCOAN) ;
- Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) A 2 24
- Directives pour la gestion des EPH (Memento EPH)
- Directive transversale EGE-02-40\_v12 « Consolidation 2024 » du 13 juin 2024 éditée par le Service des Etats financiers (SEF)
- Bouclement des comptes 2024 du 6 août 2024 éditée par le Département de la cohésion sociale (DCS)

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 1.3 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se compose d'un président et de 14 membres. Les personnes suivantes ont siégé durant l'année 2024 :

Monsieur François Abbé-Decarroux, Président

Monsieur Damien Boccard, Membre

Madame Caroline Charpier, Membre

Madame Sabrina Carramusa, Membre

Monsieur Didier Decker, Membre

Madame Sylvie Jay-Delattre, Membre

Monsieur Stefan Kaiser, Membre

Monsieur Fernas Karara, Membre

Monsieur Yvan Kojouharov, Membre

Monsieur Patrick L'Hôte, Membre

Madame Emmanuelle Merle, Membre

Monsieur Didier Raboud, Membre

Madame Ana Roch, Membre

Madame Marie-France Sarfati, Membre

Monsieur Daniel Schweizer, Membre

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP A 2 24 du 22 septembre 2017) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi LOIDP A 2 24).

#### 1.4 PERSONNES HABILITEES A SIGNER (SIGNATURE COLLECTIVE A DEUX) SELON L'EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que la directrice générale et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

Plusieurs collaborateurs du service de la restauration sont inscrits au registre du commerce en lien avec les patentes et signent collectivement à deux.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 1.5 INDEMNITES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITE DE DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration est effectuée par le biais d'une indemnité fixe annuelle de CHF 5'000 plus CHF 500 par séance et le président a droit à une indemnité fixe annuelle portée à CHF 45'000. L'augmentation du nombre de personnes correspond au changement du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est constitué de 15 membres.

Rémunération du conseil d'administration (hors charges employeurs)					
	Nbre de personnes	Taux	Montant	EPT	Salaires / EPT
2024	22	N/A	156'500	N/A	N/A
2023	16	N/A	151'000	N/A	N/A

Le comité de direction se compose de la directrice générale (taux d'activité à 100%), du directeur des Service administration et finances (taux d'activité à 100% - changement de directeur sans interruption), de la directrice des services des ressources humaines (taux d'activité à 100%), du directeur des services généraux et systèmes d'information (taux d'activité à 100%), du directeur des Services socioprofessionnels (taux d'activité à 100%), de la directrice des Services socio-éducatifs (taux d'activité à 100%). La rémunération globale et le nombre de membres du comité de direction sont déterminés sur une base d'équivalents de plein temps (EPT) et se présentent comme suit :

Rémunération du comité de direction (hors charges employeurs)					
	Nbre de personnes	Taux	Montant CHF	EPT	Salaires / EPT CHF
2024	7	100%	1'215'859	6	202'643
2023	6	100%	1'145'154	5.75	199'157

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 1.6 ORGANE DE REVISION

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA

Rue de la Corrairie 26

Case postale

1211 Genève 1

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la fiduciaire BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

Ce mandat a été prolongé d'une durée d'un an sur proposition du Conseil d'administration et validation du Conseiller d'État en charge du département de la Cohésion sociale.

#### 2 SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

En 2019, les Etablissements Publics pour l'Intégration rejoint le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat de Genève. Dans le cadre de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), les EPI sont soumis aux normes IPSAS, à l'exception des dérogations. Les états financiers consolidés de l'Etat sont préparés selon le référentiel principal de l'Etat de Genève, défini par le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

La loi prévoit des dérogations à l'application des normes IPSAS dont :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 39)
- les mises à disposition de moyen à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 & 29)
- les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17)

Les principes comptables pris en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants pour la détermination de l'état de la fortune sociale et des résultats, sont les suivants :

#### 2.1 LIQUIDITES

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, le compte courant auprès de La Poste ainsi que les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur actuelle.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 2.2 CLIENTS

Les clients sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour débiteurs douteux.

#### 2.3 DEBITEURS DIVERS

Les débiteurs divers sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Cette rubrique regroupe les créances sur les collectivités publiques et sur des parties liées, notamment les subventions, ainsi que les autres créances.

#### 2.4 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks sont évalués selon le prix d'acquisition pour les matières premières et les marchandises et selon le prix de revient industriel pour les produits finis.

Un inventaire physique est effectué au moins une fois par année.

Des provisions sont constituées pour tenir compte des risques d'obsolescence, si nécessaire. Aucune correction de valeur n'a été constatée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Les travaux en cours sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, déduction faite des provisions nécessaires. Au 31 décembre 2024, aucune correction de valeur n'a été enregistrée dans les comptes.

#### 2.5 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ces comptes sont utilisés aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte d'exploitation des charges et produits. Ils regroupent les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.

Les heures de travail non encore effectuées des collaborateurs/trices des EPI sont comptabilisées et valorisées sur la base d'un salaire moyen.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

#### 2.6 IMMEUBLES

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition, déductions faites des amortissements.

Les bâtiments sont amortis en fonction des composants suivants : gros œuvre, façades, toiture, fenêtres, installations électriques, installations techniques, installations sanitaires, aménagements intérieurs, ascenseurs. Chaque composant est amorti comme suit :

Composants	Nombre d'années d'amortissements
Gros œuvre	80
Façades	25
Toiture	20
Fenêtres	30
Installations électriques	30
Installations techniques	25
Installations sanitaires	25
Aménagements intérieurs	15
Aménagements extérieurs	20
Ascenseurs	20

Les subventions obtenues pour le financement des immeubles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit sous le point 2.16.

Les immeubles en cours de construction sont également comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

#### 2.7 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition incluant les frais rattachés.

L'amortissement est calculé sur le coût d'acquisition. Les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte dans les fonds d'amortissements.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Ils sont appliqués dès l'utilisation effective du bien. Ces taux sont les suivants :

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

- 10% pour les équipements de longue durée (y compris les machines de bureau, les machines des ateliers, le mobilier des services, le mobilier des résidences, la literie et la vaisselle) ;
- 20% pour les véhicules ;
- 25% pour l'informatique.

Les subventions obtenues pour le financement des autres immobilisations corporelles ne sont pas déduites du coût d'acquisition, ni prises en compte dans le calcul de l'amortissement. Le traitement comptable de ces subventions est décrit au point 2.16.

Les autres immobilisations corporelles en cours de construction sont également comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que l'immobilisation est utilisée.

Le seuil d'activation d'un actif corporel, ou d'un lot de même nature mais de valeur unitaire inférieure, s'élève à CHF 3'000.

### 2.8 IMMOBILISATIONS EN LEASING FINANCIER

Les immobilisations financées par le biais de contrats de location-financement à long terme (leasing financier) figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens et la valeur réelle.

Elles sont amorties conformément aux principes d'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les capitaux étrangers. Les versements de leasing sont répartis en une composante de remboursement (amortissement de la dette) et une composante d'intérêt. La première est déduite des engagements et la seconde est enregistrée dans le compte d'exploitation de l'exercice.

Les coûts des contrats de location simple (leasing opérationnel) sont comptabilisés directement au compte d'exploitation.

### 2.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Elles concernent les garanties de loyers.

### 2.10 CAPITAUX ETRANGERS

Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale. Ils concernent les rubriques, « Fournisseurs », « Créancier Etat de Genève (CIIS) », « Créanciers divers », « Créanciers résidents », « Comptes de régularisation passif », « Provisions », « Engagements de leasing », « Dettes hypothécaires », « Subventions d'investissement reçues – produits différés ».

Une distinction est faite entre les capitaux étrangers à court terme (maximum douze mois), et à long terme (plus de douze mois).

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 2.11 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Une distinction est faite entre les provisions à court et à long terme.

#### 2.12 PROVISIONS POUR HEURES VACANCES

Les absences rémunérées cumulables sont des droits à des absences reportables pouvant être utilisés lors des exercices futurs si les droits de l'exercice ne sont pas intégralement utilisés durant l'année en cours.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

#### 2.13 PROVISIONS POUR HEURES POSITIVES

Les heures positives sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée légale du travail fixée à 40 heures hebdomadaires pour une personne à temps complet.

Elles sont comptabilisées et sont valorisées sur la base d'un salaire moyen.

#### 2.14 RENTE-PONT AVS

La rente-pont AVS consiste en un système de retraite anticipée, financé par l'employeur, qui permet aux assurés d'aménager leur départ avant d'avoir atteint l'âge statutaire de la retraite.

Une provision est comptabilisée lors de l'annonce du départ du collaborateur, c'est-à-dire au moment de l'acceptation par l'employeur d'une rente-pont AVS pour le collaborateur.

Elle est valorisée sur la base des exigences de la publication de la République et Canton de Genève concernant la rente-pont AVS.

Dans le cas de la rente-pont AVS, il est peu probable que les montants en jeu deviennent un jour suffisamment importants pour justifier une actualisation des dépenses futures. Par conséquent, ces montants sont pris en compte sans être actualisés.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 2.15 PROVISIONS POUR PENSIONS ET RETRAITES

Les collaborateurs/trices sont affiliés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (ci-après CPEG).

La CPEG bénéficie de la garantie de l'Etat de Genève et de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations.

Les personnes handicapées, ainsi que les emplois de solidarité travaillant au sein des EPI sont affiliés auprès de la fondation privée autonome CIEPP, Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle, Genève. Ils sont au bénéfice de prestations basées sur le système de la primauté des cotisations.

Les avantages et/ou les engagements économiques sont calculés à la date du bilan et traités de manière équivalente. Ils découlent directement des bases contractuelles, règlementaires ou légales.

Il existe un avantage ou un engagement économique dans la possibilité qu'a l'entité d'exercer, par suite d'un excédent de couverture dans l'institution de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs (p. ex. réduction des cotisations) ou, en raison d'un découvert dans l'institution de prévoyance, un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs en ce sens que l'entité veut ou doit participer au financement (p. ex. cotisations d'assainissement).

C'est sur la base des contrats, des comptes annuels, de rapports d'experts indépendants et d'autres calculs présentant la situation financière des institutions de prévoyance que l'excédent de couverture ou le découvert est déterminé pour chaque institution de prévoyance et ainsi l'avantage ou l'engagement économique pour l'entité.

#### 2.16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Les subventions d'investissement représentent un financement obtenu de tiers pour l'acquisition et/ou la construction d'actifs immobilisés et sont comptabilisés initialement au passif à leur valeur nominale. Elles proviennent de la Confédération, via l'OFAS, et/ou du Canton de Genève. Elles contiennent une restriction d'utilisation claire déterminée par les tiers par rapport au but des EPI.

La méthode des « produits différés » consiste à reconnaître ces subventions d'investissement en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif.

Les subventions d'investissement peuvent être sujettes à une clause de restitution, notamment lorsque l'entité cesse son activité ou change de destination ou lorsque le nombre de places d'accueil se réduit de manière significative ou en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Dans ce cas, un engagement conditionnel correspondant à la valeur de la subvention, déduction faite des amortissements calculés sur la durée de la clause de remboursement, est mentionné en annexe.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

L'Etat de Genève peut ordonner le remboursement de tout ou partie de la subvention lorsque l'établissement cesse son activité ou change de destination ou encore lorsque le nombre de places se réduit de manière significative, ainsi qu'en cas de vente du bien ayant fait l'objet de la subvention. Il est tenu compte de la nature du bien concerné et de sa durée d'utilisation pour déterminer le montant à restituer.

#### 2.17 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE

Ces fonds contiennent les fonds affectés comportant une restriction d'utilisation déterminée par des tiers par rapport au but des EPI.

Au moment de l'affectation du don à un bien, le dit don est attribué aux fonds avec affectation limitée au passif du bilan.

L'utilisation des dons affectés est reconnue en produits dans le compte d'exploitation sur une base systématique et rationnelle en fonction de la durée d'utilité de l'actif concerné, c'est-à-dire selon la durée d'amortissement de cet actif, ou de la constatation de la consommation de la dépense ainsi financée.

Pour ces autres dons, il n'existe pas de clause de restitution explicite mais une restriction d'utilisation implicite justifiant le classement en fonds étrangers.

#### 2.18 CAPITAL DE L'ORGANISATION

Le capital de l'organisation est mis à disposition des EPI de manière permanente jusqu'à la dissolution de l'organisation.

#### 2.19 APPORTS

##### Capital de dotation

Les fonds propres des entités fusionnées et intégrées dans les EPI au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ainsi que les fonds propres de la FHP au 1<sup>er</sup> septembre 2008 sont présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

Les résidences des Bains et des Pâquis n'avaient pas de fonds propres lors de leur intégration dans les EPI au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les fonds propres de l'association Copyrart, fusionnée et intégrée dans les EPI au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sont également présentés en tant qu'apports dans le capital des EPI.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### Capital libre

Il s'agit d'un apport sans affectation.

#### Capital lié généré

Il s'agit du cumul des résultats des exercices liés aux contrats de prestations antérieurs.

### 2.20 RESULTAT DE L'EXERCICE ET PART REVENANT A L'ETAT (TRAITEMENT DU RESULTAT)

En vertu du contrat de prestations portant sur la période 2022-2025, le résultat annuel (excédent de recettes ou de dépenses) est réparti chaque année entre l'Etat de Genève et les EPI. Il s'agit d'une répartition comptable découlant de la LIAF, il n'y a pas de mouvement de trésorerie durant la période concernée.

Pendant la durée du contrat, les éventuels bénéfices annuels sont répartis entre l'Etat de Genève et les EPI selon une clé définie. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève est constituée dans les fonds étrangers intitulée «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2022-2025» et ne portant pas intérêt. En cours de contrat, le résultat à restituer est comptabilisé en dette à long terme, et en fin de contrat, le solde éventuellement dû à l'Etat de Genève est présenté en dette à court terme. La part conservée par les EPI est comptabilisée dans un compte spécifique intitulé « Résultats de l'exercice 2022-2025 » figurant dans le capital de l'organisation.

En cas de pertes, elles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance de l'Etat de Genève jusqu'à concurrence du solde disponible.

En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est d'abord imputé à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis ensuite le solde est réparti entre l'Etat de Genève et les EPI selon la clé définie.

Conformément au contrat de prestations 2022-2025, les EPI ayant la possibilité de développer leurs revenus, le pourcentage du résultat annuel qu'ils conservent est égal au taux de couverture des revenus, soit selon la formule suivante :  $((\text{total des produits} - \text{Subventions}) / \text{total des produits}) \times 100$ . Le solde revient à l'Etat de Genève  $(1 - \text{quote-part EPI}) \times 100$ .

A l'échéance du contrat, les EPI conservent définitivement l'éventuel solde du compte spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève. En cas de perte globale sur la période du contrat, les EPI en assument seuls les conséquences.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 2.21 COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus sont comptabilisés au moment de la réalisation de la prestation de services ou de la livraison des marchandises.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en fonction de la période sur laquelle les droits ont été acquis et valorisées selon les bases contractuelles ou juridiques applicables.

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais elles doivent figurer à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Les montants de ces subventions figurent au point 10.2.

#### 2.22 IMPOTS

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

#### 2.23 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'allocation des coûts indirects entre les secteurs d'activité s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartition.

### 3 FONDATION DES EPI

Les EPI ont été fondés le 1<sup>er</sup> janvier 2008, suite à la fusion entre les EPSE, le CIP et l'atelier Les Cordiers. Depuis, la FHP, les résidences des Bains et des Pâquis, l'association Copyrart, ainsi que la Maison de l'Ancre ont également intégrés les EPI.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 4 ACTIF CIRCULANT

## 4.1 LIQUIDITES

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Caisses	313 236	255 538
Comptes de chèques postaux	413 187	255 764
Banque Cantonale de Genève - comptes divers	280 683	231 458
Cash-pooling Etat de Genève	1 323 968	0
Cash-pooling Etat de Genève - La Combe	4 230 785	504 495
<b>Total des liquidités</b>	<b>6 561 859</b>	<b>1 247 255</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, les EPI ont signé une « convention argent » avec l'Etat de Genève par laquelle ils ont intégré le « cash pooling » de l'Etat de Genève. Ceci consiste en la mise en place d'une procédure d'optimisation de la gestion de la trésorerie sous la forme d'une « convention argent » permettant la centralisation des liquidités des EPI au sein de la Caisse Centralisée de l'Etat de Genève, gérée par la direction de la trésorerie générale.

Le fonds de roulement nécessaire a été fixé à CHF 3'500'000 afin d'assurer les besoins de trésorerie des EPI. Un excédent ou une avance de trésorerie n'est pas soumis à intérêt.

Cette convention est valable un an, reconductible tacitement d'année en année. Elle peut être dénoncée en tout temps moyennant un préavis de six mois pour la fin d'un mois, en la forme écrite.

## 4.2 CLIENTS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations de services	4 428 859	4 245 094
./. Provision pour débiteurs douteux	(376 034)	(327 619)
<b>Total des clients, net</b>	<b>4 052 825</b>	<b>3 917 475</b>

**ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION****ANNEXE 2024**

Les EPI appliquent la méthode de calcul de la provision pour débiteurs douteux en pourcentage des montants échus. En effet, celle-ci est constituée du 100% des montants échus à plus de 90 jours, du 50 % des montants échus de 61 à 90 jours, et enfin du 25% des montants échus de 31 à 60 jours. Cette provision au 31 décembre 2024 se compose comme suit :

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels  
Ateliers de production**

<b>Motif de dépréciation</b>	<b>Total ouvert</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant provisionné</b>
Délai de paiement supérieur à 90 jours	18 133	100%	18 133
Délai de paiement de 61 à 90 jours	3 973	50%	1 986
Délai de paiement de 31 à 60 jours	69 458	25%	17 364
<b>Total</b>			<b>37 484</b>

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socio-éducatifs**

<b>Motif de dépréciation</b>	<b>Total ouvert</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant provisionné</b>
Délai de paiement supérieur à 90 jours	308 250	100%	308 250
Délai de paiement de 61 à 90 jours	26 984	50%	13 492
Délai de paiement de 31 à 60 jours	67 232	25%	16 808
<b>Total</b>			<b>338 550</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 4.3 DEBITEURS DIVERS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Débiteur Etat de Genève	4 706 648	1 238 290
<b>Sous – total subventions à recevoir - Etat de Genève</b>	<b>4 706 648</b>	<b>1 238 290</b>
Débiteurs stages - Services socioprofessionnels - Réadaptation	1 985 804	1 466 319
<b>Sous – total autres débiteurs</b>	<b>1 985 804</b>	<b>1 466 319</b>
<b>Total des débiteurs divers brut</b>	<b>6 692 451</b>	<b>2 704 609</b>
./. Provision pour débiteurs douteux - Services socioprofessionnels - Réadaptation	(99 015)	(190 107)
<b>Total des débiteurs divers net</b>	<b>6 593 436</b>	<b>2 514 503</b>

Le débiteur Etat de Genève est constitué :

- de la provision Liasi pour CHF 542'568.-
- de la subvention à recevoir pour la loi 12455 pour CHF 2'518'289.-
- de la subvention à recevoir pour la loi 12079 pour CHF 1'152'532.-
- de la subvention à recevoir pour les génératrices pour CHF 427'459.-
- de la subvention d'exploitation pour le recrutement d'une infirmière pour CHF 45'000.-
- De la subvention à recevoir suite à l'ouverture du centre de jour Librecour pour CHF 20'800.-

La provision pour débiteurs douteux au 31 décembre 2024 se compose comme suit :

**Liste anonyme des débiteurs douteux des Services socioprofessionnels  
Réadaptation**

Motif de dépréciation	Total ouvert	Pourcentage	Montant provisionné
Délai de paiement supérieur à 90 jours	79 097	100%	79 097
Délai de paiement de 61 à 90 jours	1 320	50%	660
Délai de paiement de 31 à 60 jours	77 032	25%	19 258
<b>Total</b>			<b>99 015</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 4.4 STOCK DE MATIERES ET PRODUITS FINIS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Stocks alimentation	98 916	100 571
Stocks de marchandises et matériel	301 584	315 004
<b>Total des stocks de matières premières</b>	<b>400 500</b>	<b>415 575</b>
	31.12.2024	31.12.2024
	CHF	CHF
<b>Total des stocks de produits finis</b>	<b>199 569</b>	<b>178 349</b>
<b>Total des stocks de matières premières et produits finis</b>	<b>600 070</b>	<b>593 924</b>

Au 31 décembre 2024, aucune provision pour perte de valeur des stocks n'a été constituée étant donné que le risque de perte de valeur des stocks est négligeable.

Un inventaire physique a été réalisé au 31 décembre 2024.

## 4.5 TRAVAUX EN COURS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Travaux en cours - Services socioprofessionnels	34 139	64 891
<b>Total des travaux en cours</b>	<b>34 139</b>	<b>64 891</b>

Le montant porté au bilan correspond à la liste des commandes et dossiers en cours remise à la comptabilité par le directeur du service.

Les travaux en cours des Services socioprofessionnels sont calculés sur la base du degré d'avancement de la commande (matières premières utilisées et heures de travail déjà réalisées).

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 4.6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Produits à recevoir	380 395	403 779
Charges payées d'avance	1 666 331	2 779 393
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b>2 046 726</b>	<b>3 183 172</b>

Les produits à recevoir sont principalement constitués des éléments suivants :

- La subvention EPIFAIRE 2024 pour CHF 294'052 (2023 : CHF 293'936),

Les charges payées d'avance comprennent les éléments suivants :

- les primes d'assurances (LAA, autres assurances) pour l'année 2025 payées en 2024 pour CHF 825'480 (2023 : CHF 2'123'240);
- les contrats de maintenance, contrats de nettoyage, loyers et les factures fournisseurs reçues d'avance concernant l'année 2025 pour CHF 614'089 (2023: CHF 445'463) ;
- les collaborateurs des EPI sont payés sur la base d'un nombre d'heures déterminé contractuellement. Au 31 décembre 2024, il y a un nombre d'heures non encore effectuées par certains collaborateurs/trices, mais payées par les EPI, représentant une valeur de CHF 226'762 (2023 : CHF 208'190).

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 5 ACTIF IMMOBILISE

## 5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES

	Valeur d'acquisition 1.1.2023	Acquisitions/ investissements 2023	Sortie / Reclassement des immobilisations	Valeur d'acquisition 31.12.2023	Amortissements cumulés au 1.1.2023	Amortissements 2023	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur nette au 1.1.2023	Valeur nette au 31.12.2023
<b>Terrains :</b>									
- Prés-Courbes	1 620 000	0	0	1 620 000	0	0	0	1 620 000	1 620 000
- Résidence Jet d'eau	4 157 487	0	0	4 157 487	0	0	0	4 157 487	4 157 487
- Cavour	2 947 300	0	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>8 724 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 724 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 724 787</b>	<b>8 724 787</b>
<b>Immeubles et installations fixes :</b>									
- Pallanterie 10	21 560 909	47 289	0	21 608 199	(7 946 823)	(820 289)	(8 767 112)	13 614 086	12 841 087
- Institut La Combe	39 604 719	979 635	0	40 584 355	(17 262 027)	(1 952 750)	(19 217 697)	22 342 693	21 366 657
- Extension Pavillons La Combe	297 473	0	0	297 473	(97 174)	(5 949)	(103 123)	200 298	194 350
- Bâtiment Chêne, 44	4 688 635	15 283	2 018	4 705 936	(3 174 666)	(137 059)	(3 311 676)	1 513 969	1 394 260
- Maison de l'Ancre	14 938 131	25 132	0	14 963 263	(242 767)	(667 833)	(910 600)	14 695 364	14 052 663
- Bâtiment Chêne, 48	21 373 834	134 006	0	21 507 840	(299 505)	(900 783)	(1 200 288)	21 074 329	20 307 553
- Résidence Prés-Courbes	1 116 319	3 436	0	1 119 754	(691 912)	(44 631)	(736 544)	424 407	383 211
- Résidence Cavour	4 386 629	77 548	2 321	4 466 498	(1 303 635)	(208 756)	(1 512 469)	3 082 993	2 954 029
- Résidence de Thonex 1	14 673 119	430 649	5 393	15 109 161	(7 550 694)	(430 102)	(7 981 543)	7 122 425	7 127 619
- Résidence de Thonex 2	10 882 194	120 881	(9 733)	10 993 142	(3 387 274)	(440 499)	(3 827 654)	7 494 920	7 165 488
- Pallanterie 11	1 491 470	21 722	0	1 513 192	(354 606)	(69 776)	(424 382)	1 136 864	1 088 810
- Résidence Jet d'eau	7 587 970	0	0	7 587 970	(440 717)	(311 308)	(752 025)	7 147 253	6 835 945
Total Autres	13 983 463	3 376 912	0	17 360 375	(7 532 997)	(595 393)	(8 124 813)	6 450 466	9 235 562
<b>Total des immeubles</b>	<b>156 584 863</b>	<b>5 232 294</b>	<b>(0)</b>	<b>161 817 157</b>	<b>(50 284 797)</b>	<b>(6 585 127)</b>	<b>(56 869 925)</b>	<b>106 300 066</b>	<b>104 947 232</b>

La valeur nette au 31.12.2023 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES – IMMEUBLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition 1.1.2024	Acquisitions / investissements 2024	Valeur d'acquisition 31.12.2024	Amortissements cumulés au 1.1.2024	Amortissements 2024	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur nette au 1.1.2024	Valeur nette au 31.12.2024
Terrains :								
- Prés-Courbes	1 620 000	0	1 620 000	0	0	0	1 620 000	1 620 000
- Résidence Jet d'eau	4 157 487	0	4 157 487	0	0	0	4 157 487	4 157 487
- Cavour	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>8 724 787</b>	<b>0</b>	<b>8 724 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 724 787</b>	<b>8 724 787</b>
Immeubles et installations fixes :								
- Pallanterie 10	21 608 199	143 962	21 752 161	(8 767 112)	(822 099)	(9 589 212)	12 841 087	12 162 949
- Institut La Combe	40 884 355	3 423 044	44 007 398	(19 217 697)	(1 961 609)	(21 182 227)	21 366 657	22 825 171
- Extension Pavillons La Combe	297 473	0	297 473	(103 123)	(5 949)	(109 072)	194 350	188 400
- Bâtiment Chêne, 44	4 705 936	85 257	4 791 193	(3 311 676)	(138 245)	(3 449 872)	1 394 260	1 341 320
- Maison de l'Ancre	14 963 263	43 328	15 006 590	(910 600)	(667 378)	(1 577 978)	14 052 663	13 428 612
- Bâtiment Chêne, 48	21 507 840	322 585	21 830 425	(1 200 288)	(907 839)	(2 108 127)	20 307 553	19 722 298
- Résidences Prés-Courbes	1 119 754	800	1 120 554	(736 544)	(44 813)	(781 357)	383 211	339 198
- Résidences Cavour	4 466 498	76 531	4 543 029	(1 512 469)	(213 817)	(1 726 363)	2 954 029	2 816 666
- Résidence de Thonex 1	15 109 161	260 678	15 369 839	(7 981 543)	(450 933)	(8 433 222)	7 127 619	6 936 616
- Résidence de Thonex 2	10 993 142	105 101	11 098 243	(3 827 654)	(446 511)	(4 274 045)	7 165 488	6 824 198
- Pallanterie 11	1 513 192	6 189	1 519 382	(424 382)	(70 426)	(494 808)	1 088 810	1 024 573
- Résidence Jet d'eau	7 587 970	3 501	7 591 471	(752 025)	(311 327)	(1 063 352)	6 835 945	6 528 119
Total Autres	17 360 375	7 995 809	25 356 184	(8 124 813)	(653 986)	(8 775 222)	9 235 562	16 580 962
<b>Total des immeubles</b>	<b>161 817 157</b>	<b>12 466 785</b>	<b>174 283 942</b>	<b>(56 869 925)</b>	<b>(6 694 933)</b>	<b>(63 564 858)</b>	<b>104 947 232</b>	<b>110 719 083</b>

La valeur nette au 31.12.2024 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

L'immeuble Route de Chêne a été mis en gage afin d'obtenir une cédule hypothécaire pour le financement de l'immeuble de la Pallanterie.

La parcelle de Thônex fait l'objet d'un droit de superficie de la part de l'Etat de Genève d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 30 juin 2054.

La parcelle de La Combe fait l'objet d'un droit de superficie d'une durée de 60 ans, soit jusqu'au 31.12.2073.

Le 28 juin 2017, le contrat de superficie et de dotation immobilière concernant l'immeuble Maison de l'Ancre a été signé entre les EPI et l'Etat de Genève. La durée de ce contrat est de 60 ans soit jusqu'au 30.06.2077.

En 2021, le bâtiment ainsi que le terrain de la résidence du jet d'eau ont été acquis pour respectivement CHF 7'570'521 et CHF 4'157'487 via un don en nature de la FONDEPI.

En 2022, les rénovations des bâtiments de la route de chêne et de la Maison de l'Ancre ont été acquis pour respectivement CHF 21'373'834 et CHF 14'077'926 via un don en nature de la FONDEPI.

Au 31 décembre 2024, les valeurs d'assurances des immeubles se présentent comme suit :

- Immeubles Thônex I et II : CHF 31'014'509 (2023 : CHF 30'433'712)
- Immeubles Route de Chêne 44 et 48 : CHF 31'367'919 (2023 : CHF 30'780'504)
- Immeuble La Pallanterie : CHF 21'073'150 (2023 : CHF 20'678'522)
- Immeuble Prés-Courbes : CHF 2'571'476 (2023 : CHF 2'523'321)
- Immeuble Cavour : CHF 8'565'676 (2023 : CHF 8'405'270)
- Immeuble Maison de l'Ancre : CHF 12'223'390 (2023 : CHF 11'994'488)
- Immeuble La Combe : CHF 60'393'922 (2023 : CHF 59'262'950)
- Immeuble Jet d'Eau : CHF 9'323'208 (2023 : CHF 9'148'616)

Le montant total des sommes assurées pour les immeubles est de CHF 176'533'249 (2023 : CHF 173'227'383).

### 5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le montant total des sommes assurées pour les autres immobilisations corporelles hors véhicules est de CHF 51'838'828 (2023 : CHF 45'597'334).

Le tableau ci-dessous présente les autres immobilisations corporelles par catégorie.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2024

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur d'acquisition		Acquisitions / investissements		Valeur d'acquisition		Amortissements cumulés au		Amortissements cumulés au		Valeur nette au	
	1.1.2023	31.12.2023	2023	31.12.2023	1.1.2023	31.12.2023	2023	31.12.2023	1.1.2023	31.12.2023	1.1.2023	31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Autres immobilisations corporelles :												
-équipements de longue durée	18 170 913	19 427 390	1 256 476	19 427 390	(13 430 622)	(775 146)	(14 205 768)	4 740 291	5 221 622			
-informatique corporel	4 831 244	194 778	5 026 022	(3 989 057)	(363 403)	(4 352 460)	842 187	673 562				
-informatique incorporel	2 325 164	367 934	2 693 098	(2 111 782)	(132 521)	(2 244 303)	213 382	448 795				
	25 327 321	1 819 188	27 146 509	(19 531 461)	(1 271 070)	(20 802 531)	5 795 860	6 343 978				
Autres immobilisations corporelles détenues en leasing :												
-équipements de longue durée	248 405	0	248 405	(248 405)	0	(248 405)	0	0				
-véhicules	2 482 789	140 129	2 622 918	(2 167 412)	(146 353)	(2 313 765)	315 377	309 154				
	2 731 194	140 129	2 871 323	(2 415 817)	(146 353)	(2 562 169)	315 377	309 154				
<b>Total des autres immobilisations corporelles</b>	<b>28 058 515</b>	<b>1 959 318</b>	<b>30 017 833</b>	<b>(21 947 278)</b>	<b>(1 417 423)</b>	<b>(23 364 701)</b>	<b>6 111 237</b>	<b>6 653 132</b>				

La valeur nette au 31.12.2023 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

ANNEXE 2024

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

	Valeur d'acquisition 1.1.2024		Acquisitions/ investissements 2024		Valeur d'acquisition 31.12.2024		Amortisse- ments cumu- lés au 1.1.2024		Amortissem- ents 2024		Amortissements cumulés au 31.12.2024		Valeur nette au 1.1.2024		Valeur nette au 31.12.2024		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Autres immobilisations corporelles :																	
- équipements de longue durée	19 427 390	3 484 908	22 912 298	(14 205 768)	(843 867)	(15 049 635)	5 221 622	7 862 663									
- informatique corporel	5 026 022	637 181	5 663 202	(4 352 460)	(350 481)	(4 702 941)	673 562	960 261									
- informatique incorporel	2 693 098	507 486	3 200 584	(2 244 303)	(187 290)	(2 431 593)	448 795	768 991									
	27 146 509	4 629 575	31 776 084	(20 802 531)	(1 381 638)	(22 184 169)	6 343 978	9 591 915									
corporelles détenues en leasing																	
- équipements de longue durée	248 405	0	248 405	(248 405)	0	(248 405)	0	0									
- véhicules	2 622 918	304 444	2 927 363	(2 313 765)	(136 284)	(2 450 049)	309 154	477 314									
	2 871 323	304 444	3 175 767	(2 562 169)	(136 284)	(2 698 454)	309 154	477 314									
<b>Total des autres immobilisations corporelles</b>	<b>30 017 833</b>	<b>4 934 019</b>	<b>34 951 852</b>	<b>(23 364 701)</b>	<b>(1 517 922)</b>	<b>(24 882 623)</b>	<b>6 653 132</b>	<b>10 069 229</b>									

La valeur nette au 31.12.2024 reflète la somme des montants concernant les différents investissements. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

#### 5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dépôts de garantie loyers	574 783	572 187
Titres de participation	0	0
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>574 783</b>	<b>572 187</b>

29 garanties de loyers ont été constituées auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Ces garanties bancaires sont en relation avec la location de locaux sur le canton de Genève.

#### 6 CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME

##### 6.1 DETTE BANCAIRE ETAT DE GENEVE (CASH POOLING)

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dettes bancaires Etat de Genève (cash pooling)	0	547 052
<b>Total du créancier Etat de Genève</b>	<b>0</b>	<b>547 052</b>

Le solde du compte « cash pooling » est positif au 31 décembre 2024. (Voir également point 4.1).

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 6.2 CREANCIER ETAT DE GENEVE (CIIS)

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
Créancier Etat de Genève (CIIS)	470 642	478 739
<b>Total du créancier Etat de Genève (CIIS)</b>	<b><u>470 642</u></b>	<b><u>478 739</u></b>

Les opérations relatives à l'accueil d'extra-cantonaux (CIIS) font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- la part du tarif qui est identique à la facturation d'un résident genevois reste acquise aux EPI et est donc considérée comme un produit de l'institution ;
- la part additionnelle revient à l'Etat de Genève. Cette part doit être enregistrée dans un compte spécifique « Créancier Etat de Genève (CIIS) ».

La facturation liée à l'accueil d'extra-cantonaux concerne quatre résidents au 31 décembre 2024 (quatre en 2023).

## 6.3 CREANCIERS DIVERS

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
TVA due - décompte 4ème trimestre	111 876	119 363
Charges sociales à payer	(34 620)	96 924
<b>Total des créanciers divers</b>	<b><u>77 256</u></b>	<b><u>216 287</u></b>

Les EPI sont soumis à la méthode de TVA forfaitaire.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 6.4 CREANCIERS RESIDENTS

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dépôts des résidents	462 262	551 524
<b>Total des créanciers résidents</b>	<b>462 262</b>	<b>551 524</b>

Ce poste englobe la totalité des sommes d'argent appartenant aux personnes handicapées hébergées par les EPI afin d'assurer leurs dépenses personnelles mensuelles.

Une fois par année, l'état des soldes des résidents est vérifié. Dans le cas où un solde serait supérieur à CHF 4'000, l'excédent est remboursé au répondant légal.

## 6.5 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Produits reçus d'avance	750 458	268 720
Charges à payer	1 245 459	1 220 451
<b>Total des comptes de régularisation passif</b>	<b>1 995 917</b>	<b>1 489 171</b>

Les charges à payer sont constituées principalement des éléments suivants :

- L'allocation vie chère de 2024, payée sur janvier 2025, pour CHF 152'000 ; (2023 : 334'369)
- Les charges d'électricité, de téléphone, de l'organe de révision et d'autres charges d'exploitation pour CHF 1'094'709 (2023: CHF 965'545).

Les produits reçus d'avance sont constitués principalement des éléments suivants :

- Une subvention de la Fondation pour la formation professionnelle et continue concernant 2025 pour CHF 277'510.
- Le solde du Don de la Loterie Romande non utilisé en lien avec le projet Déménagement SPARK pour CHF 434'260.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 7 CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME

## 7.1 ENGAGEMENTS DE LEASING

	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2026	31.12.2027	31.12.2028	31.12.2029
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Engagements en début d'exercice	362 638	524 044	372 492	267 179	171 361	101 985
Investissements	304 444	0	0	0	0	0
Remboursements	(143 038)	(151 552)	(105 313)	(95 818)	(69 376)	(101 985)
<b>Total des engagements de leasing (en fin d'exercice)</b>	<b>524 044</b>	<b>372 492</b>	<b>267 179</b>	<b>171 361</b>	<b>101 985</b>	<b>(0)</b>

Le montant de la part à court terme s'élève à CHF 151'552 (2023 : CHF 123'785) et le montant de la part à long terme s'élève à CHF 372'492 (2023 : CHF 238'853).

Six nouveaux contrats de leasing ont été signés durant l'année 2024. Ces contrats concernent des nouveaux véhicules.

Au 31 décembre 2024, il existe 20 contrats de leasing en cours concernant des véhicules.

Les contrats de leasing en cours se termineront entre le 31 mars 2025 et 31 octobre 2029.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

#### 7.2 DETTES HYPOTHECAIRES

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
Dette hypothécaire - immeuble Prés-Courbes	1 083 680	1 111 552
Dette hypothécaire - immeuble La Pallanterie	10 261 600	10 570 250
<b>Total des dettes hypothécaires</b>	<b>11 345 280</b>	<b>11 681 802</b>
	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
Dettes hypothécaires - part à court terme	336 522	336 522
Dettes hypothécaires - part à long terme	11 008 758	11 345 280
<b>Total des dettes hypothécaires</b>	<b>11 345 280</b>	<b>11 681 802</b>

#### Dette hypothécaire – immeuble Prés-Courbes

Cette dette hypothécaire de l'immeuble Prés-Courbes (ex-FHP) est constituée d'un prêt en 1<sup>er</sup> rang de CHF 1'625'000, remboursable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2061. Le prêt a été contracté auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Dès 2014, ce prêt n'est amorti qu'une fois par an pour CHF 31'200 en 2014, puis CHF 27'872 dès 2015. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1<sup>er</sup> rang sans concours du même montant.

Le taux d'intérêts fixe appliqué est de 0.6% jusqu'au 2 juin 2029.

#### Dette hypothécaire – immeuble La Pallanterie

Cette dette hypothécaire de l'immeuble La Pallanterie (ex-CIP) est constituée d'un prêt de CHF 8'700'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057 et d'un prêt de CHF 6'500'000 d'une durée de 49 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2057. Les deux prêts ont été contractés auprès de la Banque Cantonale de Genève.

Le taux d'intérêt fixe appliqué est de 1.785% jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2027.

Le prêt de CHF 8'700'000 est amorti de CHF 176'000 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1<sup>er</sup> rang sans concours du même montant.

Le prêt de CHF 6'500'000 est amorti de CHF 132'650 par an, payable annuellement, la première fois le 31 décembre 2009, et la dernière fois le 31 décembre 2056 et CHF 132'800 le 31 décembre 2057. Il est sujet à une cession fiduciaire d'une cédule hypothécaire au porteur en 1<sup>er</sup> rang sans concours du même montant.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 7.3 PROVISIONS

## PROVISIONS A COURT TERME

	Provision au 1.1.2023	Constitution 2023	Utilisation 2023	Dissolution 2023	Provision au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	364 774	280 051	(364 774)	0	280 051
Provision pour rente-pont AVS	563 078	478 633	(563 078)	0	478 633
Provision pour heures positives	1 730 820	1 568 613	(1 730 820)	0	1 568 613
Provision litiges	545 133	50 500	0	(545 133)	50 500
<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>3 203 805</b>	<b>2 377 797</b>	<b>(2 658 672)</b>	<b>(545 133)</b>	<b>2 377 797</b>

	Provision au 1.1.2024	Constitution 2024	Utilisation 2024	Dissolution 2024	Provision au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour vacances	280 051	337 503	(280 051)	0	337 503
Provision pour rente-pont AVS	478 633	579 666	(478 633)	0	579 666
Provision pour heures positives	1 568 613	1 564 896	(1 568 613)	0	1 564 896
Provision litiges	50 500	331 097	0	(50 500)	331 097
<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>2 377 797</b>	<b>2 813 162</b>	<b>(2 327 297)</b>	<b>(50 500)</b>	<b>2 813 162</b>

## PROVISIONS A LONG TERME

	Provision au 1.1.2023	Constitution 2023	Utilisation 2023	Dissolution 2023	Provision au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	618 148	454 529	0	(478 633)	594 044
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>618 148</b>	<b>454 529</b>	<b>0</b>	<b>(478 633)</b>	<b>594 044</b>

	Provision au 1.1.2024	Constitution 2024	Utilisation 2024	Dissolution 2024	Provision au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Provision pour rente-pont AVS	594 044	862 736	0	(579 666)	877 114
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>594 044</b>	<b>862 736</b>	<b>0</b>	<b>(579 666)</b>	<b>877 114</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### ***Provision pour heures vacances***

Cette provision concerne les droits à des absences reportables (vacances non prises) pouvant être utilisés ultérieurement. L'évaluation de cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI.

Au 31.12.2024, cette provision tient compte des heures vacances non prises par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 511 personnes (2023 : 454 personnes) pour un montant de CHF 337'503 (2023 : CHF 280'051).

#### ***Provision pour heures positives***

Cette provision est basée sur les données réelles figurant dans le logiciel de gestion de présence des EPI. Au 31.12.2024, cette provision tient compte des heures positives effectuées par les collaborateurs et les collaborateurs en emplois adaptés. Cet engagement concerne 985 personnes (2023 : 983 personnes) pour un montant de CHF 1'564'896 (2023 : CHF 1'568'613).

#### ***Provision pour Rente-pont AVS***

Elle concerne les engagements de retraites anticipées acceptées jusqu'au 31 décembre 2024. Les engagements de la provision pour rente-pont AVS au 31 décembre 2024 concernent 33 personnes pour un montant de CHF 1'456'780 et l'échéance la plus lointaine est fixée à juillet 2030 (2023 : 29 personnes pour CHF 1'072'676).

#### ***Provision pour litige***

En 2024, il y a cinq litiges en cours pour un montant de CHF 331'097 (2023 : 2 litiges pour CHF 50'500).

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 7.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES – PRODUITS DIFFERES

Au 31 décembre 2023, la situation est la suivante :

	Subventions reçues au 1.1.2023	Subventions reçues 2023	Subventions reçues au 31.12.2023	Produits différés cumulés au 1.1.2023	Produits différés 2023	Produits différés cumulés au 31.12.2023	Subventions nettes au 1.1.2023	Subventions nettes au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Terrain Cavour:								
- subventions d'investissement cantonales	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>2 947 300</b>
Immeubles et installations fixes								
- subventions d'investissement fédérales	13 949 618	0	13 949 618	(6 431 547)	(518 961)	(6 950 508)	7 518 072	6 999 110
- subventions d'investissement cantonales	63 769 880	1 225 992	64 995 872	(27 740 332)	(2 930 836)	(30 671 171)	36 029 549	34 324 702
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	6 595 039	(5 123 598)	(178 446)	(5 302 044)	1 471 441	1 292 995
<b>Total des immeubles et installations fixes</b>	<b>84 314 538</b>	<b>1 225 992</b>	<b>85 540 529</b>	<b>(39 295 476)</b>	<b>(3 628 246)</b>	<b>(42 923 723)</b>	<b>45 019 061</b>	<b>42 616 807</b>
Autres immobilisations corporelles :								
- équipements de longue durée								
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	1 191 335	(1 191 335)	0	(1 191 335)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	12 764 244	1 036 455	13 800 698	(9 595 111)	(533 804)	(10 128 915)	3 169 132	3 671 783
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	791 962	(791 962)	0	-791 961,95	0	0
	14 747 541	1 036 455	15 783 995	(11 578 408)	(533 804)	(12 112 212)	3 169 132	3 671 783
- informatique								
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	311 895	(311 895)	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	8 074 659	383 338	8 457 997	(7 277 275)	(399 088)	(7 676 363)	797 384	781 634
- subventions d'investissement mixtes	136552,96	0	136 553	(136 553)	0	-136552,96	0	0
	8 523 107	383 338	8 906 445	(7 725 723)	(399 088)	(8 124 811)	797 384	781 634
- véhicules								
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	15 510	(15 510)	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 835	0	305 835	(305 835)	0	(305 835)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31021	0	31 021	-31021	0	-31021	0	0
	352 366	0	352 366	(352 366)	0	(352 366)	0	0
<b>Total des autres immobilisations</b>	<b>23 623 013</b>	<b>1 419 793</b>	<b>25 042 807</b>	<b>(18 656 497)</b>	<b>(932 892)</b>	<b>(20 589 389)</b>	<b>3 966 516</b>	<b>4 453 417</b>
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>110 884 851</b>	<b>2 645 785</b>	<b>113 530 636</b>	<b>(68 951 974)</b>	<b>(4 561 138)</b>	<b>(63 513 112)</b>	<b>51 932 877</b>	<b>50 017 524</b>
Subventions d'investissement fédérales								
Subventions d'investissement cantonales	87 861 918	2 645 785	90 507 703	(44 918 553)	(3 863 731)	(48 782 284)	42 943 365	41 725 419
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	7 554 575	(6 083 134)	(178 446)	(6 261 580)	1 471 441	1 292 995
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>110 884 851</b>	<b>2 645 785</b>	<b>113 530 636</b>	<b>(68 951 974)</b>	<b>(4 561 138)</b>	<b>(63 513 112)</b>	<b>51 932 877</b>	<b>50 017 524</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

La valeur nette au 31.12.2023 reflète la somme des montants concernant les différentes subventions. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

Au 31 décembre 2024, la situation est la suivante :

	Subventions reçues au 1.1.2024	Subventions reçues 2024	Subventions reçues au 31.12.2024	Produits différents cumulés au 1.1.2024	Produits différents 2024	Produits différents cumulés au 31.12.2024	Subventions nettes au 1.1.2024	Subventions nettes au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Terrain Cavour:</b>								
- subventions d'investissement cantonales	2 947 300	0	2 947 300	0	0	0	2 947 300	2 947 300
<b>Total des Terrains</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 947 300</b>	<b>2 947 300</b>
<b>Immeubles et installations fixes</b>								
- subventions d'investissement fédérales	13 949 618	0	13 949 618	(6 950 508)	(518 961)	(7 469 469)	6 999 110	6 480 149
- subventions d'investissement cantonales	64 995 872	1 570 848	66 566 720	(30 671 171)	(2 982 912)	(33 654 062)	34 324 702	32 912 638
- subventions d'investissement mixtes	6 595 039	0	6 595 039	(5 302 044)	(178 446)	(5 480 490)	1 292 995	1 114 549
<b>Total des immeubles et installations fixes</b>	<b>85 540 529</b>	<b>1 570 848</b>	<b>87 111 377</b>	<b>(42 923 723)</b>	<b>(3 680 319)</b>	<b>(46 604 042)</b>	<b>42 616 807</b>	<b>40 507 336</b>
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>								
<b>- équipements de longue durée</b>								
- subventions d'investissement fédérales	1 191 335	0	1 191 335	(1 191 335)	0	(1 191 335)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	13 800 696	2 468 927	16 269 625	(10 128 915)	(586 426)	(10 715 341)	3 671 783	5 554 285
- subventions d'investissement mixtes	791 962	0	791 962	(791 962)	0	-791 961,95	0	0
<b>Total des équipements de longue durée</b>	<b>15 783 995</b>	<b>2 468 927</b>	<b>18 252 923</b>	<b>(12 112 212)</b>	<b>(586 426)</b>	<b>(12 698 638)</b>	<b>3 671 783</b>	<b>5 554 285</b>
<b>- informatique</b>								
- subventions d'investissement fédérales	311 895	0	311 895	(311 895)	0	(311 895)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	8 457 997	860 805	9 318 803	(7 676 363)	(427 796)	(8 104 149)	781 634	1 214 654
- subventions d'investissement mixtes	136 553	0	136 553	(136 553)	0	-136552,95	0	0
<b>Total des subventions informatiques</b>	<b>8 906 445</b>	<b>860 805</b>	<b>9 767 251</b>	<b>(8 124 811)</b>	<b>(427 796)</b>	<b>(8 552 597)</b>	<b>781 634</b>	<b>1 214 654</b>
<b>- véhicules</b>								
- subventions d'investissement fédérales	15 510	0	15 510	(15 510)	0	(15 510)	0	0
- subventions d'investissement cantonales	305 635	0	305 635	(305 635)	0	(305 635)	0	0
- subventions d'investissement mixtes	31 021	0	31 021	(31 021)	0	-31021	0	0
<b>Total des subventions véhicules</b>	<b>352 366</b>	<b>0</b>	<b>352 366</b>	<b>(352 366)</b>	<b>0</b>	<b>(352 366)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des autres immobilisations</b>	<b>25 042 807</b>	<b>3 329 733</b>	<b>28 372 539</b>	<b>(20 589 389)</b>	<b>(1 014 211)</b>	<b>(21 603 601)</b>	<b>4 453 417</b>	<b>6 768 939</b>
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>113 530 636</b>	<b>4 900 581</b>	<b>118 431 217</b>	<b>(63 513 112)</b>	<b>(4 694 530)</b>	<b>(68 207 642)</b>	<b>50 017 524</b>	<b>50 223 574</b>
Subventions d'investissement fédérales	15 468 359	0	15 468 359	(8 469 248)	(518 961)	(8 988 209)	6 999 110	6 480 149
Subventions d'investissement cantonales	90 507 703	4 900 581	95 408 283	(48 762 284)	(3 997 123)	(52 779 407)	41 725 419	42 628 876
Subventions d'investissement mixtes	7 554 575	0	7 554 575	(6 261 580)	(178 446)	(6 440 026)	1 292 995	1 114 549
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>113 530 636</b>	<b>4 900 581</b>	<b>118 431 217</b>	<b>(63 513 112)</b>	<b>(4 694 530)</b>	<b>(68 207 642)</b>	<b>50 017 524</b>	<b>50 223 574</b>

La valeur nette au 31.12.2024 reflète la somme des montants concernant les différentes subventions. Ces sommes correspondent aux chiffres du bilan.

**ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION****ANNEXE 2024**

---

**8 FONDS ETRANGERS AVEC AFFECTATION LIMITEE**

Les fonds avec affectation limitée sont alimentés par des dons de tiers, et sont liés à un usage déterminé par le tiers concerné.

Ils servent à l'acquisition et/ou la construction de tout ou parties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles ou encore au financement d'une dépense précise.

Il existe un règlement écrit pour les fonds affectés. L'utilisation de ceux-ci est régie par les instructions d'usage déterminées par le donateur.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

Au 31 décembre 2023, la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2023	Dons reçus en 2023	Dons reçus au 31.12.2023	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2023	Utilisation des dons en 2023	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2023	Dons nets au 1.1.2023	Dons nets au 31.12.2023
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(357 275)	(37 778)	(395 053)	642 725	604 947
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondep	1 481 481	0	1 481 481	(353 566)	(69 256)	(422 822)	1 127 916	1 058 659
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(443 334) 0	(40 000)	(483 334)	356 666	316 666
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(90 000)	0	(90 000)	0	0
- SIG	31 960	0	31 960	(31 960)	0	(31 960)	0	0
	121 960	0	121 960	(121 960)	0	(121 960)	0	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(607 655)	(91 148)	(698 803)	892 345	801 197
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(6 667)	(1 000)	(7 667)	13 333	12 333
	1 520 000	0	1 520 000	(614 322)	(92 148)	(706 470)	905 678	813 530
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondep	300 000	0	300 000	(108 750)	(15 000)	(123 750)	191 250	176 250
Don atelier "signalitique et impression en braille"								
- don	177 640	0	177 640	(74 308)	(13 349)	(87 657)	103 332	89 983
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	(130 494)	(43 500)	(173 994)	304 506	261 006
Fonds Structure intermédiaire Belle-idée (Intera)								
- don Fondation Fondep	1 445 442	0	1 445 442	(436 242)	(76 784)	(513 025)	1 009 200	932 416
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondep	600 000	0	600 000	(172 500)	(30 000)	(202 500)	427 500	397 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondep	3 625 000	0	3 625 000	(524 906)	(104 578)	(629 484)	3 100 094	2 995 516
Fonds UPSA								
- don FHMS	341 348	0	341 348	(68 270)	(17 067)	(85 337)	273 078	256 011
Fonds "résidence du Jet d'eau"								
- don Fondation Fondep terrain	4 157 487	0	4 157 487	0	0	0	4 157 487	4 157 487
- don Fondation Fondep Bâtiment	7 570 521	0	7 570 521	(439 722)	(310 392)	(750 114)	7 130 799	6 820 407
	11 728 008	0	11 728 008	(439 722)	(310 392)	(750 114)	11 288 286	10 977 894
Fonds "résidence du Jet d'eau"								
- don Fondation Fondep 1er équipement	111 785	0	111 785	(23 183)	(16 364)	(39 547)	88 603	72 239
Fonds "Résidence Maison de l'Ancre"								
- don Fondation Fondep Bâtiment	14 077 926	0	14 077 926	(52 823)	(633 874)	(686 697)	14 025 104	13 391 230
- don Fondation Fondep 1er équipement	182 656	163 242	345 898	(1 585)	(39 182)	(40 767)	181 071	305 131
	14 260 582	163 242	14 423 824	(54 408)	(673 055)	(727 464)	14 206 174	13 696 361

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

Fonds "Route de Chêne 48"								
- don Fondation Fondepï Bâtiment	21 373 834	0	21 373 834	(299 505)	(898 515)	(1 198 020)	21 074 329	20 175 813
- don Fondation Fondepï 1er équipement	882 307	187 456	1 069 763	(35 956)	(144 332)	(180 288)	846 351	889 475
	22 256 141	187 456	22 443 597	(335 461)	(1 042 847)	(1 378 308)	21 920 679	21 065 289
Fonds "Projet La Combe"								
- don Fondation Fondepï	200 000	1 000 000	1 200 000	0	0	0	200 000	1 200 000
Fonds "Spark"								
- don	0	3 177 330	3 177 330	0	0	0	0	3 177 330
Fonds "Parc la petite Boissière"								
- don Fondation Fondepï	0	210 000	210 000	0	0	0	0	210 000
<b>Total des fonds avec affectation limitée</b>	<b>60 404 388</b>	<b>4 738 028</b>	<b>65 142 416</b>	<b>(4 258 700)</b>	<b>(2 582 119)</b>	<b>(6 840 819)</b>	<b>56 145 688</b>	<b>58 301 597</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

Au 31 décembre 2024 la situation est la suivante :

	Dons reçus au 1.1.2024	Dons reçus en 2024	Dons reçus au 31.12.2024	Utilisation cumulée des dons au 1.1.2024	Utilisation des dons en 2024	Utilisation cumulée des dons au 31.12.2024	Dons nets au 1.1.2024	Dons nets au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF			
Fonds "bâtiment Pallanterie" :								
- don Loterie Romande	1 000 000	0	1 000 000	(395 053)	(37 778)	(432 831)	604 947	567 169
Fonds "bâtiment Pallanterie 11" :								
- don Fondation Fondepi	1 481 481	0	1 481 481	(422 822)	(69 256)	(492 078)	1 058 659	989 403
Fonds "rénovation cuisine La Combe" :								
- don Loterie Romande	800 000	0	800 000	(483 334) 0	(40 000)	(523 334)	316 666	276 666
Fonds "équipements de longue durée" :								
- Commune de Collonge-Bellerive	90 000	0	90 000	(90 000)	0	(90 000)	0	0
- SIG	31 960	0	31 960	(31 960)	0	(31 960)	0	0
	121 960	0	121 960	(121 960)	0	(121 960)	0	0
Fonds "rénovation cuisine résidences" :								
- don Loterie Romande	1 500 000	0	1 500 000	(698 803)	(91 148)	(789 951)	801 197	710 049
- don Agence immobilière Bory	20 000	0	20 000	(7 667)	(1 000)	(8 667)	12 333	11 333
	1 520 000	0	1 520 000	(706 470)	(92 148)	(798 618)	813 530	721 382
Fonds "rénovation appartement Delphinium" :								
- don Fondation Fondepi	300 000	0	300 000	(123 750)	(15 000)	(138 750)	176 250	161 250
Fonds atelier "signalitique et impression en braise"								
- don	177 640	0	177 640	(87 657)	(13 349)	(101 006)	89 983	76 634
Don atelier "blisterisation"								
- don	435 000	0	435 000	(173 994)	(43 500)	(217 494)	261 006	217 506
Fonds Structure intermédiaire Belle-idée (Intera)								
- don Fondation Fondepi	1 445 442	0	1 445 442	(513 025)	(76 784)	(589 809)	932 416	855 633
Fonds rez La Combe								
- don Fondation Fondepi	600 000	0	600 000	(202 500)	(30 000)	(232 500)	397 500	367 500
Fonds Atik								
- don Fondation Fondepi	3 625 000	0	3 625 000	(629 484)	(104 578)	(734 062)	2 995 516	2 890 938
Fonds UPSA								
- don FHMS	341 348	0	341 348	(85 337)	(17 067)	(102 405)	256 011	238 943
Fonds "résidence du Jet d'eau"								
- don Fondation Fondepi terrain	4 157 487	0	4 157 487	0	0	0	4 157 487	4 157 487
- don Fondation Fondep Bâtiment	7 570 521	0	7 570 521	(750 114)	(310 392)	(1 060 506)	6 820 407	6 510 015
	11 728 008	0	11 728 008	(750 114)	(310 392)	(1 060 506)	10 977 894	10 667 502
Fonds "résidence du Jet d'eau"								
- don Fondation Fondepi 1er équipement	111 785	0	111 785	(39 547)	(16 364)	(55 911)	72 239	55 874
Fonds "Résidence Maison de l'Ancre"								
- don Fondation Fondepi Bâtiment	14 077 926	40 952	14 118 878	(686 697)	(633 879)	(1 320 576)	13 391 230	12 798 302
- don Fondation Fondepi 1er équipement	345 898	0	345 898	(40 767)	(45 659)	(86 426)	305 131	259 472
	14 423 824	40 952	14 464 776	(727 464)	(679 539)	(1 407 002)	13 696 361	13 057 774

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

Fonds "Route de Chêne 48"								
- don Fondation Fondepil Bâtiment	21 373 834	59 292	21 433 126	(1 198 020)	(898 524)	(2 096 544)	20 175 813	19 336 582
- don Fondation Fondepil 1er équipement	1 069 763	0	1 069 763	(180 288)	(153 164)	(333 451)	889 475	736 312
	22 443 597	59 292	22 502 889	(1 378 308)	(1 051 687)	(2 429 995)	21 065 289	20 072 894
Fonds "Projet La Combe"								
- don Fondation Fondepil	1 200 000	6 800 000	8 000 000	0	0	0	1 200 000	8 000 000
Fonds "Spark"								
- don	3 177 330	6 422 670	9 600 000	0	(48 615)	(48 615)	3 177 330	9 551 385
- don CIEPP	0	2 040 000	2 040 000	0	(11 333)	(11 333)	0	2 028 667
- don Loterie Romande	0	3 000 000	3 000 000	0	(14 380)	(14 380)	0	2 985 620
	3 177 330	11 462 670	14 640 000	0	(74 329)	(74 329)	3 177 330	14 565 671
Fonds "Parc la petite Boissière"								
- don Fondation Fondepil	210 000	0	210 000	0	0	0	210 000	210 000
Fonds "CdJ PALL"								
- don	0	750 000	750 000	0	0	0	0	750 000
<b>Total des fonds avec affectation limitée</b>	<b>65 142 416</b>	<b>19 112 914</b>	<b>84 255 330</b>	<b>(6 840 819)</b>	<b>(2 671 771)</b>	<b>(9 512 590)</b>	<b>58 301 597</b>	<b>74 742 740</b>

## 9 CAPITAL DE L'ORGANISATION

La situation du capital de l'organisation au 31 décembre 2024 se présente de la manière suivante :

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Capital de dotation	9,1	14 623 489	14 623 489
Capital de dotation avec affectation	9,1	0	0
Capital lié généré	9,2	(11 965 442)	(11 965 442)
<b>Contrat de prestations 2022-2025</b>			
Résultats reportés	9,2	(902 208)	(277 626)
Résultat de l'exercice	9,3	(738 586)	(624 582)
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>1 017 253</b>	<b>1 755 840</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 9.1 CAPITAL DE DOTATION

Au 31 décembre 2024, le détail des apports se présente comme suit :

	31.12.2024	
	CHF	CHF
Reprise des droits et obligations EPSE au 1er janvier 2008 :		
- dons et legs	30 207	
- première application des normes RPC	(213 000)	
- résultat reporté	116 567	
- résultat 2007	<u>(394 396)</u>	
		(460 622)
Reprise des droits et obligations CIP au 1er janvier 2008 :		
- capital de dotation	780 000	
- première application des normes RPC	(187 500)	
- résultat reporté	35 587	
- résultat 2007	<u>158 724</u>	
		786 811
Reprise des droits et obligations FHP au 1er septembre 2008 :		
- capital de dotation	50 000	
- résultat reporté	<u>2 757 287</u>	
		2 807 287
Retraitement des immobilisations et des dettes de leasings au 1er janvier 2008 (première application RPC)		198 561
Retraitement des fonds avec affectation limitée au 1er janvier 2008 (première application RPC)		7 390 499
Utilisation des dons et legs		(8 680)
Reprise des droits et obligations de l'association Copyrart au 1er janvier 2010		209 633
Capital de dotations avec affectation - Maison de l'Ancre		3 700 000
<b>Capital de dotation</b>		<u><b>14 623 489</b></u>

## Capital libre

Aucun capital libre n'a été constitué aux EPI.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 9.2 CAPITAL LIE GENERE

Reprise d'amortissement d'exercices antérieurs	212 586
Capital lié généré de 2008 à 2017	<u>(5 470 745)</u>
<b>Total capital lié généré</b>	<b>(5 258 159)</b>
	<u>31.12.2018</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2018	(3 463 577)
Résultat d'exercice 2019	(2 284 536)
Résultat d'exercice 2020	(431 617)
Résultat d'exercice 2021	(527 552)
<b>Résultat des exercices du contrat de prestations 2018-2021</b>	<b>(6 707 283)</b>
<b>Total capital lié généré</b>	<b>(11 965 442)</b>
	<u>31.12.2023</u>
	CHF
Résultat d'exercice 2022	(277 626)
Résultat d'exercice 2023	(624 582)
Résultat d'exercice 2024	(738 586)

## 9.3 RESULTAT DE L'EXERCICE, TRAITEMENT DU RESULTAT ET SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A L'ÉTAT

	<u>Exercice 2024</u>
	CHF
Résultat de l'exercice avant répartition	(738 586)
./. Part revenant à l'Etat	0
<b>Résultat de l'exercice après répartition</b>	<b>(738 586)</b>

**ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION****ANNEXE 2024**

---

Le résultat de l'exercice 2024, pour la troisième année de la période couverte par le contrat de prestations 2022-2025, est une perte de CHF -738'586.

Ce résultat est inférieur au budget de près de 813 KCHF. Cet écart s'explique essentiellement par les éléments ci-dessous :

- Eléments subis, non prévus -1'020 KCHF :
  - Allocation unique à la vie chère -150 KCHF
  - Dépassement lié aux rentes pont AVS -590 KCHF
  - Litiges -280 KCHF
  
- Un manque à gagner au niveau des revenus de la réadaptation/réinsertion -1'390 KCHF, compensé par des économies sur les charges d'exploitations à hauteur de 1'508 KCHF, dont :
  - Coûts de formation non réalisés +337 KCHF
  - Energie et eau +355 KCHF
  - Réduction des coûts de matières premières +511 KCHF
  - Charges locatives +315 KCHF
  
- Effet positif des autres produits et charges hors exploitation, principalement lié à des rétrocessions d'assurance des années précédentes +90 KCHF

Concernant le Bilan au 31.12.2024 :

- Hausse des liquidités (+6'562 vs +700 KCHF) ; position cash pooling Etat de Genève – La Combe de 4'230 KCHF
- Hausse du total du bilan (150 millions vs 132.4) dû aux nouveaux projets d'investissements (actif circulant en hausse)
- Hausse des provisions court terme de près de 435 KCHF dont :
  - Heures : -35 KCHF
  - Litiges : -331 KCHF

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 10 PRODUITS DES SUBVENTIONS

## 10.1 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	Budget 2024	Effectif 2024	Ecart 2024	Effectif 2023
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b><u>Subventions de fonctionnement - monétaires</u></b>				
Fédérales	221 000	225 642	4 642	221 000
Cantoniales				
- contrat de prestations	85 068 036	85 554 835	486 799	81 961 538
- DEAS	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>85 289 036</b>	<b>85 780 477</b>	<b>491 441</b>	<b>82 182 538</b>
<b><u>Subventions d'investissement - monétaires</u></b>				
<b><u>(reconnaissance de produits différés)</u></b>				
Fédérales	845 290	518 961	(326 329)	518 961
Cantoniales	6 510 562	3 997 123	(2 513 439)	3 863 731
Mixtes	290 655	178 446	(112 209)	178 446
<b>Total des subventions d'investissement</b>	<b>7 646 507</b>	<b>4 694 530</b>	<b>(2 951 977)</b>	<b>4 561 138</b>
<b>Total des subventions</b>	<b>92 935 543</b>	<b>90 475 007</b>	<b>(2 460 536)</b>	<b>86 743 676</b>

Le montant au 31.12.2024 reflète la somme des montants concernant les différentes catégories des subventions d'investissement. Il peut y avoir une différence d'arrondis avec le montant inscrit au bilan.

Les EPI reconnaissent les subventions d'investissement en produits différés dans le compte d'exploitation sur une période équivalente à la durée de vie économique de l'actif immobilisé ainsi financé.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

#### 10.2 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EN NATURE

Selon l'article 44, alinéa 3 de la LGAF, les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de performance financière, mais figurent à titre indicatif dans l'annexe aux états financiers. Le montant est estimé à CHF 459'000 pour 2024 (2023 : CHF 468'700). Ces prestations sont constituées :

- pour le terrain de La Combe, un loyer tacite de CHF 195'300 (2023 : CHF 195'300)
- pour le terrain de la route de Chêne un loyer tacite de CHF 18'600 (2023 : CHF 18'600)
- pour le terrain de Thônex un loyer tacite de CHF 51'100 (2023 : CHF 51'100)
- pour le terrain de la « Maison de l'Ancre » un loyer tacite de CHF 29'000 (2023: CHF 38'700)
- ainsi que des prestations informatiques du DCTI de CHF 165'000 (2023 : CHF 165'000).

#### 10.3 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
Produits financiers	1 876	1 385
Charges financières	(198 420)	(199 954)
<b>Total des charges et produits financiers</b>	<b>(196 544)</b>	<b>(198 569)</b>

Les charges financières se composent des intérêts hypothécaires pour un montant de CHF 166'108 (CHF 159'522 pour le bâtiment de la Pallanterie et CHF 6'586 pour le bâtiment Pré-Courbes), des intérêts de leasing pour un montant de CHF 8'960 et des frais bancaires pour un montant de CHF 23'353.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 10.4 CHARGES ET PRODUITS D'EXERCICES ANTERIEURS

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
Produits exceptionnels et d'exercices antérieurs	217 324	198 132
Charges exceptionnelles et d'exercices antérieurs	(127 657)	(143 501)
<b>Total des charges et produits exceptionnels ou relevant d'exercices antérieurs</b>	<b><u>89 668</u></b>	<b><u>54 631</u></b>

Les produits d'exercices antérieurs au 31 décembre 204 se composent principalement de versements de Loyco et Generali concernant des rétrocessions d'assurance de 2023 pour un montant CHF 105'631 ainsi que des rétroactifs de l'OCAS pour CHF 48'424.

Les charges d'exercices antérieurs au 31 décembre 2024 concernent des remboursements concernant l'année 2023 de l'assurance maladie.

## 11 REMBOURSEMENTS APG (PAR CATEGORIE)

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
	CHF	CHF
Indemnités assurances accidents obligatoire (Suva / Générali)	915 610	851 587
Indemnités assurances maternité	284 725	396 079
Indemnités assurances perte de gain maladie	105 051	100 387
<b>Total des remboursements APG (par catégorie)</b>	<b><u>1 305 386</u></b>	<b><u>1 348 053</u></b>

Ces indemnités sont présentées dans la rubrique « salaires et charges sociales » dans le compte d'exploitation.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

#### 12 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées identifiées sont les membres du Conseil d'administration de la direction des EPI, la FONDEPI, ainsi que l'Etat de Genève, et les entités publiques consolidées.

#### 13 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les valeurs d'assurance incendie sont détaillées au point 5.1.

Les cédules hypothécaires sont détaillées au point 7.2.

Les engagements à plus d'un an en relation avec les loyers s'élèvent à CHF 4'189'092.

Les contrats de leasing financiers sont portés au bilan.

Dans le cadre de la subvention pour les prestations de l'accompagnement à domicile la subvention AI visée à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

Un projet de rénovation du site de la Combe est actuellement en cours. L'OCBA a validé les travaux à effectuer sur ce site. L'investissement total est évalué à 105 millions de CHF, financés en trois tiers égaux. Le premier tiers par un don privé, le 2<sup>ème</sup> tiers par emprunt hypothécaire et le troisième tiers par une subvention d'investissement de l'Etat de Genève.

La part financée par l'Etat de Genève figure au plan décennal pour 35 millions.

Un projet de déménagement de certaines activités des Services socioprofessionnels est en cours et sera finalisé début 2025

Il comprend l'aménagement et l'équipement de surfaces dans un nouvel immeuble (« SPARK ») à Plan les Ouates. Ces surfaces seront louées.

Le budget d'aménagement a été évalué à 9,6 millions, financés par une Fondation privée.

Au 31.12.2024, les versements d'un total de 9,6 millions ont été reçus selon l'échéancier transmis.

Le budget d'équipement et de déménagement a été évalué à 3,7 millions, financés par la Loterie Romande.

Au 31.12.2024, la totalité du don de CHF 3'700'000 a été reçu.

Un projet de création d'un centre de jour à la Pallanterie évalué à CHF 750'000 est actuellement en cours, financé par une Fondation privée.

Le projet A-NORMAL-E qui a débuté cette année va se dérouler en 3 étapes a été estimé à CHF 100'000, est financé par une Fondation privée. La totalité des fonds ont été reçus cette année.

**ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION****ANNEXE 2024**

---

**14 POLITIQUE DE GESTION ET PLACEMENT DE LA FORTUNE**

En application de la « convention argent » avec l'Etat de Genève, la fortune des EPI ne fait pas l'objet de placement de titre ou de placement de caisse et n'est pas investie dans une participation dans le capital d'une autre entité publique ou privée.

**15 RESERVES**

Il n'existe aucune réserve dans les capitaux de l'organisation des EPI.

**16 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES**

Il n'y a pas eu d'événements importants survenus après la date de clôture des comptes au 31.12.2024.

**17 PARTICIPATION CANTONALE AUX EMPLOIS DE SOLIDARITE ET AUTRES MESURES DE L'OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI**

Au 31 décembre 2024, les EPI ont 26 emplois de solidarité (EdS) et reçu une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'439'066 concernant ces emplois (2023: 26 EdS pour CHF 1'519'426).

Les EPI ont facturé CHF 1'940'400 pour la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) (2023 : CHF 1'939'547)

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 1'470'247 pour les mesures Epifaire (2023 : CHF 1'471'667).

Les EPI ont inscrit une participation financière de l'Etat de Genève de CHF 255'172 pour les mesures Préfaire (2023 : CHF 186'488).

Ces revenus sont présentés dans la rubrique « Participation cantonale aux emplois de solidarité et autres mesures de l'Office cantonale de l'emploi » dans le compte d'exploitation.

**18 LISTE PAR CATEGORIE DE NOMBRE DE PERSONNES EN RMCAS ET/OU ETC AVEC ESTIMATION DU NOMBRE DE MOIS REALISES**

Néant.

**19 LISTE DES INDEMNITES COMPLEMENTAIRES VERSEES AINSI QUE DES MONTANTS ET PRESTATIONS/AVANTAGES EN NATURE**

Néant pour le personnel.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

Néant pour les directeurs et les cadres supérieurs.

## 20 EVALUATION DES RISQUES

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés.

L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI.

De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

### ANNEXE 2024

---

## 21 CONTROLES PAR D'AUTRES ORGANISMES

### RAPPORT SAI (SERVICE DE L'AUDIT INTERNE)

Le Service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) a effectué un audit à partir du mois d'octobre 2018. Leur rapport a été présenté à la Direction Générale des EPI en 2019.

Le suivi des recommandations a été effectué en coordination avec le DCS au 31.12.2021. Toutes les recommandations ont été clôturées.

Un autre audit a été effectué par le SAI en 2020, sur la rémunération des fonctions dirigeantes des principaux établissements autonomes. Un extrait de rapport a été transmis à la Direction Générale des EPI en décembre 2020. Les recommandations formulées concernant les fonctions des directeurs sont désormais clôturées, les postes ayant été formellement évaluées par l'OPE.

Enfin, un audit sur la gouvernance informatique a été effectué par le SAI en novembre-décembre 2023. Les recommandations sont régulièrement suivies et mises en œuvre.

## 22 COMPTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Les comptes de fonctionnement des services présentés ci-après comprennent la quote-part des frais administratifs qui leur sont attribué.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 22.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2023

Les principes de comptabilité analytique des EPI ont été adaptés aux principes élaborés dans le cadre du projet « Objectivation du financement des EPH » (OFE) piloté par l'OAIS.

Code	Libellé compte groupe	Services socioprofessionnels	Services socio-éducatifs
61	Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale		701 165
62	Revenus découlant d'autres prestations	10 607 869	23 125 203
63	Revenus provenant de prestations de services, commerces et production	4 060 250	
65	Revenus provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66a	Revenus des loyers		
66b	Revenus des intérêts du capital		
67	Revenus d'exploitations annexes	3 974	
68	Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	214 000	124 172
69	Contributions à l'exploitation et dons	13 312 640	64 901 259
	<b>Total produits</b>	<b>28 198 734</b>	<b>88 851 799</b>
31	Salaires accompagnement	-3 594	-42 593 370
32	Salaires thérapie	-3 381	-2 349 915
33	Salaires direction et administration	-231 819	-80 296
34	Salaires économat et service de maison		-104 767
35	Salaires service technique	-15 783	
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 561 836	-422 214
	<b>Total (hors charges sociales)</b>	<b>-16 816 413</b>	<b>-45 550 562</b>
37	Charges sociales	-3 847 821	-10 632 529
	% charges sociales	22,9%	23,3%
	<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>-20 664 233</b>	<b>-56 183 091</b>
38	Autres charges du personnel	-64 763	167 431
39	Honoraires pour prestations de tiers	-88 889	-918 716
40	Matériel d'exploitation		-15 511
41	Produits alimentaires et boissons	-131 284	-1 379 911
42	Ménage	-20 598	-21 693
43	Entretien et réparation des immo	-42 549	-95 464
4400	Loyers	-505	-2 616
44c	Amortissements	-66 671	-130 188
45	Energie et eau	-7 500	-2 168
46	Ecole, formation et loisirs	-6 763	-400 299
47	Bureau et administration	-145 361	-59 290
48	Outils et matériel pour ateliers	-1 134 070	-449
49	Autres charges d'exploitation	-41 666	-493 889
	<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 750 618</b>	<b>-3 359 515</b>
	<b>Total charges d'exploitations</b>	<b>-22 414 851</b>	<b>-59 542 606</b>
	Résultats exceptionnel et financier	18 899	
	<b>Résultats après imputations des coûts directs</b>	<b>5 802 782</b>	<b>29 309 194</b>
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital		
Nb de m <sup>2</sup>	Bâtiments	-1 766 917	-4 980 373
NB EPT (fixes, auxiliaires)	Informatique	-648 062	-2 201 804
ETP	Management qualité <b>MIQ</b>		
NB EPT (fixes, auxiliaires)	Direction et admin	-1 326 718	-4 507 553
NB EPT (fixes, auxiliaires, CEA, EDS...)	Ressources humaines	-1 476 184	-2 225 814
Nbre places (H,HO)	Service des transports	0	-2 148 769
NB EPT (fixes, auxiliaires)	Service technique / conciergerie	-329 879	-1 120 771
Nb de m <sup>2</sup>	Nettoyage	-493 254	-1 390 325
Nb de m <sup>2</sup>	Buanderie	-677 969	-1 910 978
Nbre places (H,HO)	Substance	0	-1 333 372
Nb équivalent repas	Thérapies	0	-7 197 814
	Soins	0	0
	<b>Résultats après imputation des coûts complets</b>	<b>-916 203</b>	<b>291 620</b>

## ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'INTEGRATION

## ANNEXE 2024

## 22.2 COMPTABILITE ANALYTIQUE 2024

Code	Libellé compte groupe	Services socio-professionnels	Services socio- éducatifs
01	Revenu provenant de la compensation des coûts extracantonale	0	703 026
62	Revenu découlant d'autres prestations	11 321 832	23 821 087
63	Revenu provenant de prestations de services, commerces et production	4 636 265	
65	Revenu provenant d'autres prestations de services aux personnes accompagnées		
66a	Revenu des loyers		
66b	Revenu des intérêts du capital		
67	Revenus d'exploitations annexes	759	
68	Revenu provenant de prestations au personnel et à des tiers	279 423	229 901
69	Contributions à l'exploitation et dons	13 573 681	68 118 672
	<b>Total produits</b>	<b>29 811 959</b>	<b>92 872 685</b>
31	Salaires accompagnement	-42 516	-43 753 959
32	Salaires thérapie		-3 075 021
33	Salaires direction et administration	-276 673	-58 364
34	Salaires économat et service de maison		-112 284
35	Salaires service technique		
36	Salaires collaborateurs atelier/occupation	-16 666 811	-361 113
	<b>Total (hors charges sociales)</b>	<b>-16 986 000</b>	<b>-47 360 740</b>
37	Charges sociales	-4 008 118	-11 139 532
	% charges sociales	23,6%	23,5%
	<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>-20 994 118</b>	<b>-58 500 272</b>
38	Autres charges du personnel	-123 454	-44 455
39	Honoraires pour prestations de tiers	-41 245	-1 196 224
40	Matériel d'exploitation		-11 243
41	Produits alimentaires et boissons	-125 229	-1 250 708
42	Ménage	-36 806	-223 819
43	Entretien et réparation des immo	-54 320	-157 163
4400	Loyers	-458	-1 235
44b	Frais du capital		-4 960
44c	Amortissements	-106 115	-164 430
45	Energie et eau		-399
46	Ecole, formation et loisirs	-14 787	-416 619
47	Bureau et administration	-186 068	-160 535
48	Outils et matériel pour ateliers	-1 287 350	-723
49	Autres charges d'exploitation	-40 883	-482 617
	<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>-2 016 715</b>	<b>-4 115 129</b>
	<b>Total charges d'exploitations</b>	<b>-23 010 833</b>	<b>-62 615 402</b>
	<b>Résultats exceptionnel et financier</b>	<b>30 545</b>	<b>-293</b>
	<b>Résultats après imputations des coûts directs</b>	<b>6 831 671</b>	<b>30 256 990</b>
Unités	Libellé compte groupe		
CHF	Service du capital		
Nb de m <sup>2</sup>	Bâtiments	-1 851 109	-5 217 681
NB EPT (fixes, auxiliaires)	Informatique	-662 267	-2 309 741
ETP	Management qualité <b>MQ</b>		
NB EPT (fixes, auxiliaires)	Direction et admin	-1 464 761	-5 108 541
NB EPT (fixes, auxiliaires, CEA, EDS...)	Ressources humaines	-1 451 939	-2 252 151
Nbre places (H,HC)	Service des transports	0	-2 208 465
NB EPT (fixes, auxiliaires)	Service technique / conciergerie	-297 192	-1 036 495
Nb de m <sup>2</sup>	Nettoyage	-515 286	-1 452 427
Nb de m <sup>2</sup>	Buanderie	-651 880	-1 837 442
Nbre places (H,HC)	Subsistance	0	-1 367 954
Nb équivalent repas	Thérapies	0	-8 141 917
	Soins	0	0
	<b>Résultats après imputation des coûts complets</b>	<b>-62 762</b>	<b>-675 824</b>

Avec le soutien de la République et canton de Genève



# **RAPPORT DE PERFORMANCE 2024**

(non soumis à l'organe de révision)

Genève, le 31.01.2025

Avec le soutien de la République et canton de Genève



## 1. But et organisation de l'institution

Les Etablissements Publics pour l'Intégration (ci-après « EPI »), établissements publics autonomes, ont été fondés le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la fusion entre les Etablissements Publics Socio-Educatifs (ci-après « EPSE »), le Centre d'Intégration Professionnelle (ci-après « CIP ») et l'atelier des Cordiers. Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la Fondation pour l'hébergement des personnes ayant des troubles psychiques (ci-après « FHP ») a été intégrée dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les foyers des Bains (ci-après « résidence des Bains ») et des Pâquis (ci-après « résidence des Pâquis »), rattachés aux Hôpitaux Universitaires de Genève (ci-après « HUG »), ont également été intégrés dans les EPI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, c'est l'association Copyrart qui a intégré les EPI.

Selon un accord du 3 août 2010 entre les EPI et l'Hospice général, lequel a été approuvé par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève en date du 17 août 2010, les EPI se sont engagés à reprendre l'ensemble des prestations de la « Maison de l'Ancre ». Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les EPI ont intégré les activités de la « Maison de l'Ancre ».

Les EPI sont administrés par un conseil d'administration élu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève. Ils se trouvent sous la responsabilité du Département de la cohésion sociale (DCS).

Ils ont pour but l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, l'augmentation de leur autonomie et l'amélioration de leurs conditions de vie en tenant compte de leurs besoins particuliers.

## Intégration des personnes handicapées

Les EPI exploitent des lieux d'activités de jour et des lieux de vie accueillant des personnes handicapées ayant pour but :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement ;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans ;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition de facultés nouvelles.

Dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées, les activités sont les suivantes :

- mettre à disposition des foyers, des ateliers protégés ou d'occupation et des homes-ateliers ;
- fournir le logement et la nourriture ;
- assurer l'entretien de l'habillement, le blanchissage et les mesures d'hygiène courantes ;
- prendre toutes les dispositions en vue de la prévention des maladies physiques et mentales ;
- pourvoir aux soins ambulatoires nécessaires, à l'exclusion de tout traitement hospitalier ;

Avec le soutien de la République et canton de Genève



- favoriser l'intégration en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs ;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs et susciter des occupations culturelles ;
- veiller à l'entraînement physique et mental de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont les personnes handicapées avec ou sans troubles psychiques ou handicaps physiques associés et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés, adaptés aux besoins de la personne handicapée, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes handicapées des conditions de vie semblables ou aussi proches que possible de celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

### **Réinsertion professionnelle**

Dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées, les EPI développent les activités suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle ;
- la formation professionnelle ;
- la mise à niveau ;
- le reclassement professionnel ;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation) ;
- le travail en emploi assisté ;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits ;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Les EPI accueillent en priorité des personnes relevant de l'assurance-invalidité, mais ils peuvent aussi s'occuper d'autres personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les EPI s'efforcent de placer les personnes dont ils assument la réadaptation professionnelle dans le secteur public ou privé.

Des demandeurs d'emploi en fin de droit de chômage occupent des emplois de solidarité (EdS) suite à une convention entre l'office cantonal de l'emploi (OCE) et les EPI.

En tant qu'établissement public autonome, les EPI réalisent leurs prestations grâce à l'autofinancement et à des subventions. Les ressources proviennent essentiellement de recettes (prestations et ventes) auprès de clients privés, de l'office cantonal de l'emploi (OCE) et des offices d'assurance-invalidité ainsi que de subventions du Canton de Genève. Ces subventions sont octroyées soit sous forme pécuniaire, soit sous forme de prestations de services en nature ou à titre gracieux.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



Conseil d'administration



**François Abbé-Decarroux**  
Président du  
Conseil d'administration

Organigramme

au 31.12.2024



**Magali Ginet Babel**  
Directrice générale



**Rolf Gobet**  
Directeur des  
Services socio-professionnels



**Valérie Bravo**  
Directrice des  
Services socio-éducatifs



**Liliane Cosandey**  
Directrice des  
Services des ressources  
humaines



**Franck Détraz**  
Directeur des  
Services administration et  
finances



**José Canabal**  
Directeur des  
Services généraux et  
systèmes d'information

## 2. Nom de l'organe de révision et depuis quand

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale 5024  
1211 Genève 11

L'arrêté 3452-2019 du Conseil d'Etat du 17 juillet 2019 approuve la décision du Conseil d'administration des EPI du 14 juin 2019 validant l'attribution du mandat de révision des états financiers de 2019 à 2023 à la BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA.

Ce mandat a été prolongé d'une durée d'un an sur proposition du Conseil d'administration et validation du Conseiller d'Etat en charge du département de la Cohésion sociale.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



### 3. Composition du conseil d'administration et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose d'un président et de 14 membres. Les personnes suivantes ont siégé durant l'année 2024.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est régie par la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP A 2 24 du 22 septembre 2017) pour une durée de 5 ans (article 14 al. 1 de la loi LOIDP A 2 24).

Jusqu'à cette date, les personnes membres du conseil d'administration sont les suivantes

Monsieur François Abbé-Decarroux, Président

Monsieur Damien Boccard, Membre

Madame Caroline Charpier, Membre

Madame Sabrina Carramusa, Membre

Monsieur Didier Decker, Membre

Madame Sylvie Jay-Delattre, Membre

Monsieur Stefan Kaiser, Membre

Monsieur Fernas Karara, Membre

Monsieur Yvan Kojouharov, Membre

Monsieur Patrick L'Hôte, Membre

Madame Emmanuelle Merle, Membre

Monsieur Didier Raboud, Membre

Madame Ana Roch, Membre

Madame Marie-France Sarfati, Membre

Monsieur Daniel Schweizer, Membre

### 4. Personnes responsables de la gestion (comité de direction)

Madame Magali Ginet Babel Directrice générale

Madame Valérie Bravo Directrice des Services socio-éducatifs

Madame Liliane Cosandey Directrice des Services des ressources humaines

Monsieur Rolf Gobet Directeur des Services socioprofessionnels

Monsieur José Canabal Directeur des Services généraux et systèmes d'information

Monsieur Franck Detraz Directeur des Services administration et finances

Avec le soutien de la République et canton de Genève



## 5. Personnes habilitées à signer et mode de signature

Le président et tous les membres du conseil d'administration ainsi que le directeur général, et tous les membres du comité de direction des EPI signent collectivement à deux.

## 6. Description des prestations fournies

Les prestations fournies par les EPI sont les suivantes :

- les ateliers de production ;
- les homes ;
- les homes avec occupation ;
- les centres de jour ;
- l'accompagnement à domicile ;
- les évaluations et réadaptations professionnelles ;
- les mesures de réinsertion.

## 7. Statut fiscal

Les EPI sont exempts des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux, de l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, des droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi que des droits d'enregistrements sur les donations. Ces exemptions sont valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ont été confirmées par un courrier du 17 juin 2009 par l'Administration fiscale cantonale.

## 8. Gestion des risques

La gestion des risques stratégiques, opérationnels, financiers et de compliance est une des priorités que s'est fixée la Direction des EPI. Dans cette approche, la gestion des risques a été élaborée pour l'ensemble des services des EPI. Elle est synthétisée dans une matrice des risques. Ces risques sont connus du Conseil d'administration.

La matrice des risques est revue au moins une fois par an. La Direction des EPI l'analyse et effectue les modifications nécessaires. Cette analyse permet d'évaluer l'adéquation entre les risques et les contrôles mis en place, afin de minimiser la survenance du risque dans le fonctionnement des EPI.

Avec le soutien de la République et canton de Genève



Ces risques sont évalués sur la base de critères qui permettent de déterminer un niveau de risque faible, moyen ou élevé. Pour chacun des risques, des contrôles ont été identifiés.

L'évaluation des risques est validée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du système de contrôle interne, les contrôles mis en place sont réévalués au moins une fois par la Direction des EPI.

De plus, l'analyse des risques est transmise une fois par an au Service de gestion des risques de l'Etat de Genève.

Le système de contrôle interne (SCI) aux EPI est basé sur les principes du modèle COSO (Committee Of Sponsoring Organizations), qui se compose de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques selon leur importance et fréquence, les activités de contrôle (règles, procédures, documentation), l'information et la communication, ainsi que le pilotage et la surveillance.

Le SCI vise à garantir la réalisation des objectifs de l'institution, l'optimisation des processus et des activités, la protection du patrimoine des EPI, l'intégralité et la fiabilité des informations financières et de gestion, ainsi que la conformité aux prescriptions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration définit les principes du système de contrôle interne et surveille son bon fonctionnement. La Direction des EPI est responsable de la mise en œuvre du SCI. Le personnel est sensibilisé à l'importance de sa contribution au SCI.

## **9. Suivi des objectifs, indicateurs et cible du contrat de prestations**

Selon le contrat de prestations 2022-2025, plusieurs objectifs à réaliser ont été définis ainsi que leurs indicateurs :



Etablissements publics  
pour l'intégration

## A) PRESTATIONS

Objectif	Mise à disposition de places d'hébergement indicateurs d'efficacité	valeurs cibles	Réalisé 2024
Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'hébergement existantes en EPH	<p><b>Taux d'occupation des places HO</b>  <b>Taux d'occupation des places H</b>  <b>Taux d'occupation des places AHE</b>            [journées réalisées / nombre de places * 365]  <i>(les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul)</i></p> <p><b>Taux de fréquentation des places HO</b>  <b>Taux de fréquentation des places H</b>  <b>Taux de fréquentation des places AHE</b>            [journées réalisées / nombre de places * 365]  <i>(les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul)</i></p>	<p>95 % par année</p> <p>85 % par année</p>	<p>HO = 83%            H = 87%            AHE = 91%</p> <p>HO = 76%            H = 87%            AHE = 91%</p>
Optimiser quantitativement l'utilisation des places d'atelier et de centre de jour existantes en EPH	<p><b>Taux d'occupation des places Cdj</b>  <b>Taux d'occupation des places A</b>            [journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées]  <i>(les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) ne doivent pas être déduites du calcul)</i></p> <p><b>Taux de fréquentation des places Cdj</b>  <b>Taux de fréquentation des places A</b>            [journées (Cdj) ou heures (A) effectives réalisées / nombre de places * nombre de journées (Cdj) ou d'heures (A) considérées]  <i>(les absences (maladie, accident, vacances, week-end, hospitalisation, etc.) doivent être déduites du calcul)</i></p>	<p>85 % par année</p> <p>80 % par année</p>	<p>Cdj = 118%            A = 91%</p> <p>Cdj = 80%            A = 69%</p>

Etablissements publics  
pour l'intégration

## B) ENCADREMENT SOCIO-EDUCATIF ET QUALITE DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge des personnes handicapées		valeurs cibles	Réalisés 2024
Objectif	Indicateurs de qualité		
Garantir un encadrement de qualité et adapté aux besoins des personnes prises en charge en adéquation avec les ressources financières mises à disposition	<p>Nombre de collaborateurs moyens et encadrement / administratif et socio-hôtelier par place d'accueil, en équivalent temps plein (ETP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- homme avec occupation (HO)</li> <li>- home (H)</li> <li>- centre de jour (Cj)</li> <li>- atelier (A)</li> <li>- accueil hôtelier avec encadrement (AHE)</li> <li>- accompagnement à domicile (Adom)</li> </ul>	<p>Pas de valeurs cibles fixées, l'objectif est de suivre l'évolution de l'indicateur.</p>	<p>ETP moyen (fixes et auxiliaires) par place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- HO = 1.73</li> <li>- H = 0.89</li> <li>- Cj = 0.56</li> <li>- A = 0.29</li> <li>- AHE = 0.12</li> <li>- Adom = 0.09</li> </ul>
Contribuer à la formation en soins et encadrement	<p>Pourcentage moyen de stagiaires et d'apprentis par rapport à l'effectif des ETP</p> <p>[ETP moyen stagiaires et d'apprentis de A2. Personnel idéalement non-soumis aux mécanismes salariaux / ETP moyen de A1. Personnel sous contrat soumis aux mécanismes salariaux]</p> <p>*Catégories soins et encadrement du questionnaire statistiques EPH</p>	Minimum 5%	5,4%

## C) RESSOURCES HUMAINES

Gestion de l'institution		valeurs cibles	Réalisés 2024
Objectif	Indicateurs d'efficacité		
Gérer les ressources humaines	<p>Taux d'absentéisme</p> <p>Taux de rotation (turn over)</p>	<p>&lt; 5-7%</p> <p>&lt; 8%</p>	<p>10%</p> <p>7,5%</p>

## D) CONDITIONS FINANCIERES

Gestion de l'institution		valeurs cibles	Réalisés 2024
Objectif	Indicateurs d'efficacité		
Garantir la solvabilité de l'établissement	<p>Taux de solvabilité</p> <p>[Liquidités / Total des charges de personnel et assimilés]</p> <p>Niveau de fonds propres</p> <p>[total des fonds propres / total du bilan]</p>	<p>&gt; 16.7%</p> <p>&gt; 20%</p>	<p>6,0%</p> <p>0.7%</p>

# BfB

Rue de la Corraterie 26

Case postale

1211 Genève 1

Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44

Fax +41 (0)22 311 45 88

E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)

Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)